

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	2
Rapport du Président du Conseil d'Administration	43
Projet de résolutions	55
Présentation des comptes annuels	58
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	77
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	79
Rapport du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans les rapport de gestion	81
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées	84
Informations financières complémentaires	100
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013	101
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	131

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

I. En 2013, CPCU poursuit son développement avec deux succès commerciaux

La ville d'Ivry-sur-Seine a attribué le 24 octobre 2013 au Groupement constitué de CPCU et Socram le contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le secteur Ivry Port Centre.

Le territoire d'Ivry Port Centre, situé au confluent de la Seine et de la Marne, va connaître une importante opération de développement urbain avec notamment l'aménagement du futur éco-quartier d'Ivry Confluences. La ville avec l'aménageur, la SADEV 94, construiront sur ce vaste territoire de 145 hectares des bâtiments, alliant habitats, activités économiques, pôle universitaire, pour un total de 1 300 000 m² d'ici 15 à 20 ans.

Avec ce réseau, CPCU et Socram permettent à la ville d'Ivry-sur-Seine d'atteindre deux objectifs complémentaires :

- alimenter le secteur d'Ivry-Port-Centre avec de la chaleur à plus de 50% d'énergies renouvelables (réalisation d'une géothermie au Dogger couplée à une station d'échange vapeur/eau de 60 MW connectée au réseau CPCU),
- fournir de la chaleur à plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération à Energivry, délégataire du réseau du Centre ville pour la quasi-totalité de ses besoins.

La ville de Levallois Perret a attribué le 24 juin 2013 un nouveau contrat de délégation de service public faisant appel à une fourniture de chaleur par CPCU regroupant quatre réseaux de chaleur : le Front-de-Paris, le quartier Eiffel, Victor-Hugo et le Front-de-Seine. La centrale gaz de la rue Jules Verne disparaîtra en octobre 2015 pour être remplacée par une sous-station, non polluante, en sous-sol, avec un toit végétalisé.

Ces succès – ainsi que l'attribution de la délégation de service public de Saint-Ouen en 2012 – concrétisent la stratégie de CPCU en sa qualité d'institutionnel de la production et du transport de la chaleur en Île-de-France et apportent une réponse pérenne aux enjeux majeurs :

- la reconnaissance d'un outil performant pour la transition énergétique,
- le développement de nouveaux réseaux dans les quartiers urbains,
- l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité.

II. CPCU modernise ses moyens de production pour utiliser davantage d'énergies renouvelables et réduire son empreinte environnementale

Le projet « co-combustion » consiste à convertir l'alimentation des deux chaudières charbon de la centrale CPCU de Saint-Ouen par un mix 50/50 de granulés de bois et de charbon. Ce projet nécessite l'aménagement d'un nouveau site de déchargement du charbon et des granulés de bois qui arriveront par train et la création d'une zone de stockage pour le bois. Cet investissement, évalué à 75 M€, permettra d'augmenter la part des énergies renouvelables de 10 points dans le « mix énergétique » de CPCU afin de dépasser le seuil de 50% d'énergies renouvelables et de récupération.

En 2013, CPCU et SNCF ont signé une promesse de vente portant sur le terrain de la SNCF qui accueillera le futur site logistique.

En 2014 et 2015, CPCU met aux nouvelles normes environnementales 2016 les cinq centrales utilisant du fioul, par conversion au gaz et/ou au biocombustible. Cet investissement est budgété pour 100 M€. L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter de la centrale d'Ivry-sur-Seine a eu lieu en novembre et s'est conclue favorablement.

Ces deux projets réduiront les émissions de CPCU entre 2013 et 2016 de :

- 25% pour les émissions de gaz à effet de serre (CO₂), ce qui représente les émissions annuelles de 150 000 véhicules automobiles,
- 25 à 50% pour les polluants locaux (50% pour les oxydes d'azote, 40% pour les poussières et 25% pour les oxydes de soufre).

III. Un engagement soutenu en matière de diversité et d'égalité des chances

La diversité permet de nous enrichir de talents à l'image de la Société et de nos clients, d'être une entreprise citoyenne toujours plus engagée en matière de responsabilité sociale.

En matière de diversité, CPCU mobilise l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de l'entreprise (direction, managers, partenaires sociaux, médecin du travail, salariés). L'année 2013 a porté notamment sur la sensibilisation des collaborateurs (articles, formation, rencontres, etc.) sur le thème du handicap.

Les cinq domaines prioritaires identifiés sont :

- faire de la diversité une évidence pour tous,
- favoriser l'insertion sociale et se mobiliser pour les jeunes,
- s'engager pour la mixité,
- valoriser les seniors dans l'entreprise,
- accompagner le handicap dans l'entreprise.

Chacun de ces domaines fait l'objet d'un plan d'action dédié assorti d'objectifs, d'indicateurs et de mise en place de procédures permettant d'accompagner et de témoigner des progrès de l'entreprise en ce domaine.

L'activité de recrutement a porté sur 34 emplois : 2 recrutements provenant de l'alternance, 15 recrutements externes (dont 7 mobilités Groupe GDF SUEZ). 17 emplois ont été pourvus en mobilités internes CPCU. 35% des candidats retenus sont des femmes.

L'engagement de CPCU en matière d'alternance se poursuit avec 36 contrats en 2013 représentant environ 6,3% de l'effectif annuel moyen payé en CDI (équivalent temps plein), le minimum légal étant de 4%.

L'activité de formation a été, comme les années passées, intense, répondant aux objectifs suivants :

- accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise,
- mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC),
- maintenir l'engagement en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise,
- maintenir la politique santé sécurité.

14 063 heures de formation ont été réalisées dont 5 496 consacrées à la sécurité et 5 860 en

technique métiers. Les dépenses globales de formation continue représentent 3,3% de la masse salariale. Ce pourcentage calculé sur les dépenses directes libératoires seules est de 2,7%, l'obligation légale en la matière étant de 1,6%.

Le dialogue social s'est déroulé de manière satisfaisante et a abouti à des accords d'entreprise sur les thèmes suivants :

- les augmentations individuelles en complément des mesures générales de branche,
- l'élargissement de la plage horaire du roulement 2 x 8 sur 7 jours au lieu de 5 sur le site de Vitry-sur-Seine,
- la mise en place d'un bonus cadre, impliquant davantage les bénéficiaires dans la politique sécurité et modifiant la grille de bonus pour le rendre plus motivant,
- un avenant à l'accord de participation portant sur le déblocage exceptionnel des sommes investies sur le compte courant bloqué en application de la loi du 28 juin 2013,
- le protocole préélectoral organisant les élections professionnelles de novembre 2013.

Les élections professionnelles du 21 novembre 2013 ont permis d'élire les membres du Comité d'Entreprise et leurs représentants au Conseil d'Administration ainsi que les Délégués du Personnel.

Les résultats en matière de sécurité montrent un taux de fréquence des accidents de travail à un niveau qui ne reflète pas l'ambition de CPCU dans ce domaine, ni les moyens engagés (12,6 en 2013 ; 11,1 en 2012). Le taux de gravité est en baisse (0,51 en 2013 contre 0,93 en 2012).

La démarche initiée en 2012 a été poursuivie en 2013 à une plus grande échelle :

- les quarts d'heure sécurité sont passés de 407 en 2012 à 420 en 2013 et le nombre de participants est passé de 2100 à 2265,
- le nombre de Visites Préventives de Sécurité s'est établi à 302 pour 474 personnes visitées (281 en 2012),
- une remontée des situations à risques, associée aux actions destinées à y mettre fin, a été officialisée.

IV. La croissance des puissances raccordées se confirme en 2013

Les puissances souscrites augmentent de 4 277 MW fin 2012 à 4 305 MW fin 2013, soit un développement net de 28 MW en 2013 (29 MW en 2012).

Le développement brut s'élève à 65 MW en 2013 (64 MW en 2012) et concerne le Tertiaire (43%), le secteur Habitat Public Collectivités (46%) et l'Habitat Privé (11%).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 20 clients pour une puissance de 4,3 MW (0,6 MW en 2012).

Les affaires gagnées sur la concurrence s'élèvent à 27 clients pour une puissance de 16 MW (26 MW en 2012).

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 15 MW, en baisse par rapport à 2012 (12 MW).

Les ajustements de puissance – conséquence de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments – sont en baisse à 18 MW par rapport à 2012 (23 MW).

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur, CPCU finançant l'investissement et l'exploitation du poste de livraison.

Les ventes de chaleur continuent à se développer : les puissances souscrites augmentent de 3% de 371 MW en 2012 à 383 MW en 2013.

Les raccordements les plus importants sont :

En vapeur

Habitat Privé : Copropriété 127/131 rue du Chemin Vert 75011 Paris (0,6 MW)
Collectivités : Jardins des Serres d'Auteuil 75016 Paris (4,5 MW)
Tertiaire : Centre commercial Beaugrenelle 75015 Paris (4,3 MW)

En chaleur

Tertiaire : Neximmo 51 - 38/46 rue du Rocher 75008 Paris (1,2 MW)
Collectivités : Philharmonie de Paris 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris (1,5 MW)

Ces résultats satisfaisants sont corrélés avec les investissements importants liés au développement commercial en :

- canalisations vapeur et eau chaude (boucles d'eau chaude dans les secteurs Batignolles, Ardennes, Zac des docks à Saint-Ouen, etc.) : 7 M€,
- postes de livraison pour les ventes de chaleur : 2 M€,
- branchements : 3 M€.

V. L'outil de production et de transport a fonctionné de manière très satisfaisante en 2013. L'état du réseau condensats est, en certains points, préoccupant

La rigueur climatique de 2013 est plus favorable que celle de 2012, avec une augmentation des DJU 7 mois (octobre à avril) de 9% (2180 DJU en 2013 et 2001 DJU en 2012).

La rigueur climatique 2013 a été forte les mois de février (1,19), mars (1,38), avril (1,20) et novembre (1,06), avec une rigueur moyenne annuelle de 1,09 par rapport à la moyenne des 15 dernières années à comparer à 1,01 pour 2012.

L'impact de la rigueur a généré en 2013 par rapport à 2012 :

- une hausse des volumes vendus de 7%, soit 370 GWh,
- une hausse des volumes produits de 7%, soit 432 GWh.

La production a été assurée par :

- le SYCTOM à hauteur de 2 707 GWh, soit une progression de 1% par rapport à 2012,
- CPCU et COGE VITRY à hauteur de 4 208 GWh, soit une progression de 11% par rapport à 2012.

La part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique s'élève à 39% en 2013 versus 42% en 2012, la rigueur climatique progressant davantage que la production SYCTOM.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU (c'est-à-dire CPCU et COGE VITRY) est à un niveau très élevé en lien avec la qualité de la maintenance et la fiabilité des équipements :

- pour les générateurs de chaleur, la disponibilité est de 95% en 2013 à comparer à 96% en 2012,
- la disponibilité des installations de production d'électricité est de 100% en 2013 comme en 2012.

Le nombre de fuites sur le réseau vapeur est en progression (19 en 2013 dont une "agression extérieure" à comparer à 13 en 2012), venant d'une augmentation des fuites pour érosion-corrosion. Cette évolution n'est pas significative sur une seule année.

Au niveau du réseau retour en condensats, le bilan est stable et sans amélioration :

- le taux de restitution des condensats en centrales est stable à 41%,
- le nombre de fuites est stable à 107 en 2013 (109 en 2012).

Les longueurs fiabilisées baissent significativement (4,6 km en 2013 et 7,2 km en 2012) en lien avec les difficultés à obtenir les autorisations de travaux à Paris. L'objectif est de fiabiliser 12 km par an.

VI. Des projets stratégiques sont en cours de réalisation ou en étude

Rénovation des centrales dérogoatires

Les centrales fioul ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003 doivent subir des rénovations profondes et disposer de nouvelles autorisations d'exploiter avant le 31 décembre 2015. Les installations rénovées devront répondre aux dernières normes environnementales édictées par l'arrêté ministériel du 23 juillet 2010 relatif aux chaudières présentes dans les installations de combustion d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MWth autorisées ou modifiées à compter du 1^{er} novembre 2010 et par la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles transposée en droit français par l'ordonnance n°2012-7 du 5 janvier 2012.

Compte tenu des contraintes économiques, d'exploitation, d'espace et de délai, les centrales d'Ivry-sur-Seine et de Vaugirard vont être converties du fioul au gaz, les centrales de Bercy et de Grenelle vont être converties pour moitié au gaz et pour moitié au biocombustible.

Les travaux ont commencé pour la centrale d'Ivry-sur-Seine en décembre 2013.

Les travaux sont ensuite planifiés à Grenelle, puis Vaugirard et enfin Bercy.

D'un point de vue administratif, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la centrale d'Ivry-sur-Seine rénovée a reçu un avis favorable le 9 décembre 2013. Ensuite, l'enquête publique pour la centrale de Grenelle a débuté le 27 janvier et celle concernant la centrale de Vaugirard au début du second trimestre 2014. Enfin, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la centrale de Bercy a été déposé le 13 janvier 2014.

Projet co-combustion pour la centrale de Saint-Ouen

Dans le cadre de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique et suite au succès des essais de co-combustion bois et charbon réalisés au printemps 2009, des études de mise en place de solutions de « logistique douce » du bois-énergie envisagé (granulés de bois) ont été menées.

L'avancement du projet est le suivant :

- la promesse de vente du terrain d'assise du projet de nouveau site logistique (1,6 hectare) a été signée par CPCU et la SNCF le 15 novembre 2013,
- le dossier de permis de construire du nouveau site a été déposé en Mairie de Saint-Ouen le 18 février 2013, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du nouveau site a été déposé en Préfecture de Seine-Saint-Denis le 18 février 2013. Cette autorisation est dépendante des conclusions de l'enquête publique, démarrée le 6 janvier 2014.

Développement du réseau

La longueur du réseau s'est accrue de 4 km en 2013, permettant le raccordement de nouveaux clients pour une puissance souscrite de 60 MW.

L'orientation de la distribution en réseau d'eau chaude est confirmée compte tenu des avantages techniques et environnementaux de cette méthode.

Les 19 boucles (17 en 2012) d'eau chaude en service distribuent une puissance de 300 MW, soit 7% des puissances souscrites. En 2013, ont été mises en service les boucles de Pré-Saint Gervais – alimentées par la canalisation structurante « T3 » et desservant l'hôpital Robert Debré – et Paris Nord-Est, alimentée par la géothermie et la centrale de production de chaleur et de froid et desservant la Zac Claude Bernard.

Evolution du programme de maintenance du réseau de retour d'eau

En 2013, CPCU a dû tenir compte de l'arrêt des travaux décidé par la ville de Paris et précédant les échéances électorales de 2014. Des travaux de gros entretien, des raccordements de bâtiments neufs mais également des réparations de sinistres retour d'eau ont ainsi été reportés en 2014, ce qui complique l'exploitation et le maintien dans le temps en parfait état de fonctionnement.

Réduction de la gêne occasionnée par nos travaux dans la ville avec notre nouveau plan de maintenance

CPCU est confrontée, dans Paris, depuis plusieurs années à la difficulté pour obtenir des autorisations de voirie pour procéder aux opérations d'entretien préventif et curatif sur le réseau condensats.

Fin 2013, plus de 20% du réseau condensats est fermé, soit 75 km (70 km fin 2012).

CPCU s'efforce d'adapter ses méthodes de travail afin de limiter la durée des chantiers.

En 2013, CPCU a **poursuivi son plan d'actions** destiné à :

- développer des techniques alternatives (préfabrication de caniveau, réseau dissocié en pré-isolé),
- travailler autrement : en 2x8, horaires allongés, des emprises ne dépassant pas 3 mois,
- mieux communiquer (lettres d'informations enrichies, affichage dans les halls d'immeuble, outils pédagogiques destinés aux enfants, etc.).

Dans ce cadre, trois chantiers ont fait l'objet de mise en place de techniques innovantes réduisant l'impact négatif des chantiers sur la voie publique :

- mise en place d'un tuyau pré-isolé posé en pleine terre pour remplacer la canalisation retour d'eau dégradée Place Hélène et Victor Basch (14^{ème} arrondissement) et rue Bobillot (13^{ème} arrondissement),
- utilisation d'un fourreau en béton préfabriqué avenue de la Porte d'Ivry-sur-Seine.

Ces solutions ont permis de réduire la gêne occasionnée par les travaux en réduisant leur durée ou en rendant plus rapidement la chaussée pour la circulation des véhicules.

En 2013, **CPCU a revu le plan de maintenance du réseau** afin de tenir compte des retours d'expérience et des demandes des riverains et des élus. Désormais, les chantiers sont appelés à se dérouler en deux temps :

- une première phase d'inspection des canalisations utilisant une sonde circulant dans les canalisations pour identifier les endroits endommagés et nécessitant des emprises réduites sur la chaussée,
- une seconde phase de remplacement ciblé des zones endommagées ainsi détectées.

Les chantiers sont réalisés avec le maintien des accès aux domiciles, aux parkings, aux commerces et aux livraisons.

L'activité sous-stations poursuit son développement vers l'activité de comptage intelligent

Les puissances souscrites en service ont augmenté de 3%, de 371 MW en 2012 à 383 MW en 2013.

L'activité traditionnelle de conception et de rénovation de postes de livraison s'est poursuivie. Le nombre global d'opérations a augmenté avec 241 réalisations en 2013 versus 176 en 2012.

- 37 dossiers d'installation (28 en 2012) de nouveaux postes de livraison en vente de chaleur pour 32 MW dont 12 MW en développement et 20 MW sur portefeuille,
- 30 dossiers d'installation (21 en 2012) de postes de livraison en vente d'énergie (vapeur ou eau chaude) pour 26 MW dont 8 MW en développement,
- 174 dossiers (127 en 2012) en assistance technique de rénovation par les clients représentant une puissance de 143 MW.

L'activité de comptage s'est développée selon deux axes :

- le remplacement de compteurs classiques sur condensats par des compteurs d'énergie thermique se poursuit, 29% du parc ayant muté à fin 2013. Ce remplacement ouvre de nouvelles fonctionnalités (« smart metering ») dont la possibilité d'adapter la puissance et la consommation à distance, la constitution d'une base de données permettant d'analyser la performance et le comportement du poste de livraison et enfin l'optimisation du fonctionnement et donc de la consommation,
- l'équipement de concentrateurs radio permet un suivi journalier de la performance des postes de livraison des clients et des mesures de température des sous-stations et des condensats restitués. Cet équipement permet de contrôler la bonne restitution des condensats par le client. 1 115 concentrateurs ont été installés en 2013, en complément des 800 posés en 2012.

VII. Technique et environnement

Le Système de Management Intégré QSE regroupant les exigences :

- de la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
- du référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au travail,
- de la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,

a fait l'objet d'un audit de suivi, après le renouvellement de la certification obtenue en 2012, qui a conclu au maintien de la certification.

VIII. Comptes annuels

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires progresse de 2% en 2013 par rapport à 2012, la progression de l'activité thermique compensant la baisse de l'activité électrique. Le résultat net baisse de 41 M€ en 2012 – dont 12 M€ liée à la cession du terrain de La Villette – à 33 M€ en 2013.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 2% de 423 M€ en 2012 à 433 M€ en 2013.

Le chiffre d'affaires de l'activité thermique progresse de 10% de 362 M€ en 2012 à 400 M€ en 2013 avec une hausse des volumes vendus de 7% en lien avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires de l'activité électrique décroît de 45% de 59 M€ en 2012 à 32 M€ en 2013 avec la fin du contrat d'obligation d'achat « 97-01 » de la cogénération de Saint-Ouen le 8 mars 2013.

La marge proportionnelle « R1 » baisse de 9% de 110 M€ en 2012 à 100 M€ en 2013 en lien avec la baisse de recette de l'activité électrique, partiellement compensée par la progression de l'activité thermique.

La marge sur redevance forfaitaire « R2 » est en progression de 15 M€ de - 43 M€ en 2012 à - 28 M€ en 2013 en raison de l'évolution du solde net des dotations aux provisions et aux amortissements en progression de 15 M€ entre 2012 et 2013.

Le résultat net est en baisse de 41 M€ en 2012 à 33 M€ en 2013, l'exercice 2012 bénéficiait de la plus-value dégagée sur la cession du terrain de l'ancienne centrale de La Villette de 12 M€.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé est stable (470 M€ en 2012 et 465 M€ en 2013).

Le résultat net consolidé progresse de 33% de 22 M€ en 2012 à 30 M€ en 2013.

Ces comptes consolidés intègrent les filiales (Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru et TRS).

Le chiffre d'affaires est stable, la hausse de l'activité thermique de 11% (de 360 M€ en 2012 à 399 M€ en 2013) compensant la baisse de l'activité électrique de 40% (de 86 M€ en 2012 à 52 M€ en 2013) en lien avec la fin des contrats d'obligation d'achat « 97-01 » mi-2013 et la baisse des ventes au Concédant de 43% avec l'achèvement de la canalisation structurante « T3 ».

Le résultat opérationnel courant augmente de 43 M€ en 2012 à 51 M€ en 2013. La marge sur énergie baisse de 14 M€ avec la fin des contrats cogénération, la marge sur coûts fixes « R2 » progresse de 23 M€, de - 60 M€ en 2012 à - 37 M€ en 2013 avec la baisse des amortissements de 4 M€ en raison de la fin des amortissements des cogénérations, la baisse de la charge d'entretien de 7 M€ liée au réseau, en lien avec les difficultés à obtenir les autorisations de voirie et la baisse des dotations nettes des provisions pour risques de 11 M€.

La contribution des Sociétés mises en équivalence (Climespace, Tiru, CVD, TRS) est stable à 3 M€.

Le résultat financier s'améliore de 1 M€ entre 2012 et 2013 en raison de la baisse de charge de désactualisation des retraites et de l'indemnité de fin de concession relative aux renouvellements.

Le résultat net consolidé est en hausse de 23 M€ en 2012 à 30 M€ en 2013, l'impôt progresse de 5 M€ entre 2012 (12 M€) et 2013 (17 M€) en raison de la hausse du résultat imposable et de la hausse du taux d'imposition.

IX. Perspectives

CPCU a un programme de travaux très important à réaliser en 2014 et les années suivantes :

- les investissements environnementaux de production :
 - le passage de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon afin d'atteindre un mix énergétique composé à plus de 50% d'énergies renouvelables ou de récupération, l'objectif étant une mise en service au second semestre 2014,
 - la mise en conformité des centrales fioul aux normes environnementales 2016,
- les travaux à réaliser pour alimenter la ZAC des Docks à Saint-Ouen, la zone Ivry Confluences et Ivry-sur-Seine centre, Levallois Perret, contrats gagnés en 2012 et 2013,
- les dévoiements de réseau majeurs au Nord (pour le Tramway T3 au Nord de la ville de Paris) et au Nord-Est (pour la RATP - prolongement de la ligne 14).

X. Résultats des participations

CLIMESPACE (participation CPCU pour 22%)

Concessionnaire de la ville de Paris au titre d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau glacée, CLIMESPACE poursuit son développement avec des raccordements clients en augmentation de 15 MW, portant la puissance souscrite à 375 MW.

Le chiffre d'affaires IFRS est en hausse de 2,4 M€ et s'analyse comme suit :

- hausse du chiffre d'affaires d'exploitation de + 3% de 58,9 M€ en 2012 à 60,5 M€ en 2013 en lien avec les hausses tarifaires et la hausse des puissances souscrites,
- hausse du chiffre d'affaires de développement de + 11% de 13,5 M€ en 2012 à 15 M€ en 2013 en raison du principe comptable de linéarisation des droits de raccordement sur la durée restante de concession,
- baisse du chiffre d'affaires de concession de - 7% de 10,3 M€ en 2012 à 9,6 M€ en 2013 en lien avec le développement du réseau dans la zone de Tuileries en recul par rapport à 2012.

Le résultat net IFRS est en hausse de + 2,4 M€, la hausse du chiffre d'affaires IFRS liée à l'activité de + 3,1 M€ étant compensée par la hausse des redevances et par la hausse des énergies.

La charge de renouvellement est en recul par rapport à 2012 de 7,3 M€ en 2012 à 4,6 M€ en 2013 en raison de la fin de la phase 1 du chantier de renouvellement des tours de la centrale des Halles initiée en 2012.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	74 556	77 306
Résultat net social	15 745	15 004
Chiffre d'affaires IFRS	85 074	82 695
Résultat net IFRS	12 024	9 656

Géométropole (participation CPCU pour 44%)

L'activité de cette filiale consiste essentiellement en la production de chaleur et de froid destinée à alimenter les réseaux de CPCU et de Climespace.

Cette Société a été immatriculée le 17 décembre 2013 et n'a pas eu d'activité sur 2013.

SNC COGE VITRY (participation CPCU pour 50%)

Cette Société exploite une cogénération chaleur/électricité de 125 MW, laquelle a bien fonctionné en 2013 avec un taux de disponibilité de 99%.

Le chiffre d'affaires baisse de 10% entre 2012 et 2013 et s'analyse comme suit :

- les ventes d'électricité décroissent de 26% en raison de la fin du contrat d'obligation d'achat "97-01" au 31 mars 2013 :
 - la production baisse de 15% entre 2012 (451 GWh) et celle de 2013 (385 GWh), cette baisse étant réalisée sur le second semestre (production de 188 GWh et 95 GWh respectivement en 2012 et 2013),
 - le prix de vente de l'électricité baisse entre 2012 et 2013 de 14% et de 52% sur le second semestre ;
- les ventes de chaleur à CPCU sont en hausse entre 2012 et 2013 de 21% avec une hausse de 20% des ventes en mode cogénération et une hausse de 22% des ventes en mode chaudière gaz. Les quantités de chaleur livrées sont globalement stables entre 2012 et 2013 : la hausse de 37% des volumes livrés en mode chaudière gaz compense la baisse de 15% des volumes produits en mode cogénération.

La marge brute en comptes IFRS baisse de 76% résultant de :

- une marge brute "R1" en baisse de 38%, la baisse de la recette électrique n'étant compensée que partiellement par la hausse des ventes de chaleur,
- les une marge brute "R2" en hausse de 13%, notamment en raison de la baisse des dotations aux amortissements, la turbine de cogénération étant intégralement amortie à la date de fin des contrats "97-01".

Le résultat IFRS est en baisse marquée entre 2012 et 2013 (- 63%).

Les investissements s'élèvent à 6,4 M€ et concernent la seconde phase des travaux de mise en conformité de la plateforme logistique de Gennevilliers.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	71 699	80 024
Résultat net social	2 973	5 449
Chiffre d'affaires IFRS	71 892	80 024
Résultat net IFRS	2 024	5 554

SNC Choisy Vitry Énergie (participation CPCU pour 55%)

Cette Société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une station d'échange, avant de la vendre à la SNC Choisy Vitry Distribution qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine.

L'exploitation 2013 a été satisfaisante.

Le chiffre d'affaires est stable en lien avec :

- le chiffre d'affaires proportionnel R1 est stable avec une hausse des volumes vendus de 4% de 212 GWh en 2012 à 220 GWh en 2013 et une baisse des prix de 4%,
- le chiffre d'affaires R2 est en augmentation de 2%.

Le résultat baisse significativement avec l'avenant 5 au contrat de vente de chaleur par CPCU à CVE à compter du 01.04.2013, lequel prévoit une augmentation de prix en raison de la fin des contrats de vente d'électricité et de la facturation du coût réel des gaz à effet de serre - quotas de CO₂. L'effet s'élève à 640 K€ sur l'exercice 2013.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	12 324	12 282
Résultat net social	- 179	361
Chiffre d'affaires IFRS	12 323	12 282
Résultat net IFRS	- 156	385

SNC Choisy Vitry Distribution (participation CPCU pour 45%)

Cette Société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Énergie.

Les puissances souscrites augmentent de 152 MW fin 2012 à 153 MW fin 2013, les ventes augmentent de 4% de 194 GWh en 2012 à 200 GWh en 2013 avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires R1 est stable à 10,2 M€, la hausse des volumes étant contrebalancée par la baisse des prix de vente, fonction des indices des énergies utilisées, avec notamment la baisse du prix du charbon.

Le chiffre d'affaires R2 augmente de 3% en lien avec les raccordements.

Le chiffre d'affaires concession est stable à 4 M€ en 2012 et 2013 et représente les investissements en biens de retour.

La marge brute est en augmentation de 0,3 M€ entre 2012 et 2013 en raison de :

- la marge "R1" augmente de 0,4 M€ en lien avec l'amélioration du rendement global du réseau,
- la marge "R2" baisse de 0,1 M€ avec la hausse des amortissements de 0,2 M€, conséquence des mises en services des investissements de développement sur les secteurs de « Moulin vert » 6 M€, Pelletan Lakanal 1 M€ et RD 5 Sud 1 M€.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	15 837	15 694
Résultat net social	- 75	- 337
Chiffre d'affaires IFRS	19 731	19 567
Résultat net IFRS	- 3	- 529

TIRU (participation CPCU pour 19%)

Le développement commercialement s'est poursuivi en 2013 avec :

- le gain de tous ces contrats en renouvellement, Villefranche, Douchy, Calais et Paillé ; ce dernier porte sur la conception, la construction et l'exploitation d'une nouvelle unité d'incinération en remplacement de l'unité actuelle mise en service en 1981,
- le gain du contrat de construction et exploitation de l'unité de compostage de Chézy.

L'activité 2013 augmente avec :

- le début de l'exploitation de Maubeuge en mars, contrat gagné sur la concurrence en 2012,

- le démarrage des constructions d'ECOCEA et d'OVADE, les deux unités de méthanisation situées respectivement à Chagny (71) et à Bourg-en-Bresse (01).

Le résultat net social et IFRS est en baisse significative, les faits marquants étant :

- une variation sur les indemnités perçues par CIDEME d'un effet de - 2,7 M€.
En 2012, a été comptabilisé un produit de 3,2 M€ (2,2 M€ au titre du dédommagement sur sinistre survenu à Villefranche-sur-Saône et 1 M€ sur le sinistre du turbo alternateur de Gien). En 2013, est comptabilisé un produit de + 0,5 M€ dans le cadre d'un litige avec le fournisseur Aréa Impianti,
- la baisse du résultat d'exploitation de CYDEL pour l'activité DIB d'un effet de - 0,9 M€ : baisse des apports (- 0,4 M€), hausse des coûts de transport (- 0,2 M€) et dotation aux provisions de clients douteux (- 0,3 M€),
- l'augmentation des achats de combustible et d'énergie d'un effet de - 0,5 M€ en raison des arrêts fortuits sur les Groupe Turbo Alternateur des sites de Saint-Ouen et de Gien,
- une contribution en baisse des projets de construction d'un effet de - 0,5 M€,
- une baisse des produits financiers de placement de - 0,4 M€,
- la baisse de la charge d'impôt d'un effet de + 1,9 M€.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	84 908	77 849
Résultat net social	2 080	4 376
Chiffre d'affaires IFRS	234 541	230 277
Résultat net IFRS	4 676	7 994

TRS Transports Réunis Services (participation CPCU pour 26%)

L'activité de cette filiale consiste essentiellement en :

- traitement (concassage) et transport du charbon destiné à des centrales raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la centrale CPCU de Saint-Ouen,
- stockage et transport du bois pour des centrales raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la centrale Curma (filiale de GDF SUEZ Energie Services) de Massy-Palaiseau,
- stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon,
- transport de matériaux.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 26% en raison de la hausse de 41% des tonnages de charbon concassés de 177 Ktonnes en 2012 à 250 Ktonnes en 2013. Cette hausse est en lien avec les besoins de CPCU compte tenu de la forte rigueur climatique observée en 2013.

Le résultat est favorisé par la hausse de la marge brute, et l'évolution favorable d'un litige client.

En milliers d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires social	4 385	3 694
Résultat net social	292	117
Chiffre d'affaires IFRS	4 385	3 694
Résultat net IFRS	292	117

XI. Événements significatifs survenus depuis la clôture

La rigueur climatique en janvier 2014 a été défavorable pour les activités thermiques et électriques. L'outil de production et le réseau ont fonctionné de manière satisfaisante.

XII. Capital, actionnariat et informations diverses

Capital social

Les actions Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain sont cotées à la Bourse de Paris, Euronext compartiment C.

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2013 : au 31 décembre 2013, le capital social de CPCU s'élevait à 27 605 120 €, divisé en 1 725 320 actions entièrement libérées de 16 € de nominal chacune.

Droits de vote

Aux termes de l'article 34 des statuts de la Société, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sauf dans le cas où la loi et les statuts en disposent autrement.

Actionnariat

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2013 par GDF SUEZ Energie Services, la ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39%, 33,50% et 2,11% du capital et des droits de vote.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Pour l'exercice 2010, le dividende distribué a été de 3,15 €.

Pour l'exercice 2011, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Pour l'exercice 2012, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

Échéance de la dette fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31.12.2013 s'élèvent à 18 811 K€ dont 12 431 K€ échus au 31.12.2013 et 6 380 K€ à échéance au 31.01.2014.

Délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Néant.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la Société.

Liste des mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Prénom et Nom	Fonction	Dénomination Sociale
Frédéric Martin	Président du Conseil d'Administration et administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • CLIMESPACE
	Président-Directeur Général et Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • NE VARIETUR • SICAR
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • SMEG (Monaco)
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • THION et Cie
	Directeur Général Adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • GDF SUEZ Energie Services – COFELY RESEAUX
Frank Demaille	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU
	Représentant Permanent de CPCU	<ul style="list-style-type: none"> • CLIMESPACE • GEOMETROPOLE • TIRU
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • TRS • TSA
	Gérant des SNC	<ul style="list-style-type: none"> • CVE • COGE VITRY
Hervé Bénessiano	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • SEMAVIP • SPLA Paris Batignolles Aménagement
Yanick Bigaud	Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU
	Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services France	<ul style="list-style-type: none"> • FABRICOM SYSTÈMES D'ASSEMBLAGE
	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • GDF SUEZ Energie Services FRANCE
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CLIMESPACE • AXIMA CONCEPT • INEO • COFELY AXIMA (Belgique) • COFELY FABRICOM (Belgique) • COFELY ITALIA (Italie) • COFELY NEDERLAND (Pays-Bas) • COFELY SERVICES (Belgique) • GDF SUEZ Energy Services International (Belgique) • GDF SUEZ CC (Belgique) • TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique)

François Dagnaud	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • l'Etablissement Public du 104 • l'association « La Philharmonie de Paris » • SEMAVIP
	Président	<ul style="list-style-type: none"> • SYCTOM
Joël Grégoire	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • GEPSA • SEMINOC • SEMORLY
	Président	<ul style="list-style-type: none"> • CSL Charbonnière de Saône et Loire (fin de mandat 10 avril 2013) • COFELY Finance et Investissement SAS • COFELY ENERGIES SERVICES SAS
Jean-Pierre Nègre	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU
	Représentant permanent de COFELY Finance et Investissement	<ul style="list-style-type: none"> • CLIMESPACE
	Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services	<ul style="list-style-type: none"> • TIRU
	Représentant permanent de THION & Cie	<ul style="list-style-type: none"> • SICAR (fin de mandat 28 mars 2013)
	Représentant Permanent de GDF SUEZ	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU
Jérôme Tolot	Administrateur et Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • GDF SUEZ Energie Services
	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • SAVELYS
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXIMA CONCEPT • GDF SUEZ University • INEO • FONDATION D'ENTREPRISE GDF SUEZ • SUEZ ENVIRONNEMENT Company • COFELY ITALIA (Italie) • COFELY NEDERLAND (Pays-Bas) • GDF SUEZ Energy Services España (Espagne) (fin de mandat 31 décembre 2013)
	Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • COFELY FABRICOM (Belgique) • GDF SUEZ Energy Services International (Belgique) • SMEG (Monaco) • TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique)
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • COFELY MALAYSIA (Malaisie) • MEGAJANA (Malaisie)
	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU

		<ul style="list-style-type: none"> • COFELY Philippines (Philippines) • COFELY DE HOLDING COMPANY Ltd (Royaume-Uni) (fin de mandate 18 juillet 2013) • COFELY EAST LONDON ENERGY Ltd (Royaume-Uni) • COFELY INTERNATIONAL FM Ltd (Royaume-Uni) • COFELY LIMITED (Royaume-Uni) (fin de mandat 18 juillet 2013) • COFELY UK HOLDING Ltd (Royaume-Uni) • COFELY UK Ltd (Royaume-Uni) • GDF SES Ltd (Royaume-Uni) • ECOSERVICES (Fédération de Russie) • COFELY SOUTH EAST ASIA PTE Ltd (Singapour) • YUJIAPU (Chine)
	Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • MINERG APPELSA SERVICES (Suisse) • COFELY AG (Suisse) • COFELY SCHWEIZ HOLDING (Suisse) • COFELY CHINA (Chine) (début de mandat 16 mai 2013)
	Président du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • COFELY (République Tchèque) • PRE ELEKROMONTA (Pologne) • RACIANSKA TEPLARENSKA (Slovaquie) (fin de mandat 9 avril 2013)
	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • PANNON ENERGIA Kft (Hongrie)
	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • COFELY SERVICES Sp. (Pologne) • COFELY (Slovaquie) • COMERON SPS (Slovaquie) • KPT (Slovaquie) • PRVA RUZINOVSKA SPOLOCNOST (Slovaquie) (fin de mandat 9 avril 2013) • SKAL & Co (Slovaquie) (fin de mandat 1^{er} avril 2013) • SLUZBYT (Slovaquie) (fin de mandat 1^{er} avril 2013) • TERMMING (Slovaquie) (fin de mandat 1^{er} avril 2013)
Olivia Polski	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> • CPCU • SYCTOM • PAX PROGRES • SIAAP • EAU de PARIS

XIII. Organes d'administration, de direction et de contrôle

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lors de sa séance du 14 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a, en conséquence, nommé Monsieur Frédéric Martin en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Frank Demaille en qualité de Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales ainsi que de ceux qu'elle réserve de façon spéciale aux Conseils d'Administration ou des règles d'ordre interne définies par ce dernier.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

A titre interne, en application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, suivant décision du 28 mars 2013, le Conseil a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'un an, à accorder au nom de la Société, dans la limite d'un montant total de 4,5 millions d'euros, toutes les cautions, avals et garanties dont le montant n'excéderait pas 1,5 millions d'euros par engagement. Par exception, les cautions, avals ou garanties à consentir aux administrations fiscales ou douanières ne sont assorties d'aucune limite. Au-delà de ces montants, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2013

Lors de sa séance du 30 août 2013, le Conseil d'Administration a proposé de désigner Monsieur Jean-Baptiste Nicolas, Directeur des Finances de la ville de Paris, en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Vincent Berjot, précédent Directeur des Finances de la Mairie de Paris appelé à d'autres fonctions. Cette nomination est soumise à la ratification de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Suite aux élections professionnelles du 21 novembre 2013, les représentants du Comité d'entreprise au Conseil d'Administration ont été désignés lors de la session du Comité d'entreprise du 5 décembre 2013.

Aucun autre mandat d'administrateur en fonction n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014

Lors de la séance du 13 février 2014, le Conseil a coopté aux lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Nègre et pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, Monsieur Frank Demaille, Directeur Général de CPCU jusqu'au 13 février 2014. La cooptation de Monsieur Frank Demaille est soumise à la ratification de la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Lors de la séance du 13 février 2014, le Conseil a coopté aux lieu et place de Monsieur Wilfrid Petrie et pour la durée du mandat de ce dernier, Madame Laurence Poirier-Dietz, soit jusqu'à

l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. La cooptation de Madame Laurence Poirier-Dietz est soumise à la ratification de la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Lors de cette même séance, Monsieur Frank Demaille a démissionné des ses fonctions de Directeur Général. Le Conseil a nommé, sur proposition du Président, Monsieur Marc Barrier en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans.

XIV. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Directeur Général, Monsieur Frank Demaille, est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction d'indicateurs financiers, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- les résultats financiers : résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts («EBITDA»), résultat opérationnel courant, le résultat net récurrent part du Groupe, les investissements bruts (hors subventions), le free cash flow.

La part variable varie entre 0 et 50% de la rémunération brute et est de 25% si les objectifs ci-avant sont atteints.

En 2013, la rémunération nette du Directeur Général s'est élevée à 152 K€ dont 28 K€ au titre de la part variable.

XV. Risques de CPCU

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

Sont présentés ci-après les risques significatifs auxquels CPCU estime être exposée. D'autres risques non cités ou non connus à ce jour pourraient également l'affecter.

CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, aux risques inhérents à la climatologie et donc liés à la demande, aux risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, aux risques sur les taux de change ainsi qu'aux risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques qui ont été identifiés font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale.

1. Risques au niveau économique

1.A. Risque au niveau de l'allocation des quotas de Gaz à Effet de Serre (GES)

CPCU et sa filiale COGE VITRY ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1^{ère} période (2005-2007) ainsi que pour la 2^{nde} (2008-2012). Les allocations de cette dernière période sont en baisse de 21% par rapport à celles de la 1^{ère} période.

Le 3^{ème} Plan National d'Allocations des Quotas de gaz à effets de serre (période 2013 à 2020) a été rendu public par l'État. Ce plan est le dernier à allouer des quotas gratuits de CO₂.

Les quotas seront une charge d'exploitation croissante pour CPCU à compter de 2013, laquelle

devra être répercutée au client final.

L'avenant n°10 au traité de concession avec la ville de Paris précise les conditions économiques de cette répercussion pour les clients situés sur le territoire de la ville de Paris, représentant 88% des ventes de chaleur de CPCU.

Le dispositif contractuel permettant de répercuter au client ce coût pour les clients situés hors Paris est en cours de négociation.

1.B. Risque au niveau des Certificats d'Economie d'Energie

En application de la loi Energie dite Loi « Pope » du 13 juillet 2005, CPCU est « obligée » de produire des certificats d'économie d'énergie (« CEE ») par la réalisation d'opérations standardisées.

Les obligations ont été substantiellement accrues entre la 1^{ère} période (2006-2009) et la seconde (2011-2014), et sont augmentées de 160% dans la 3^{ème} période (2015-2017).

En cas de non-obtention de ces CEE par des actions telles que la rénovation de postes de livraison, renforcement du calorifuge des canalisations, les CEE seront achetés sur le marché.

1.C. Risque concurrentiel

CPCU fait face à une augmentation de la pression concurrentielle.

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (TMA) figurant à l'article 13 du traité de concession,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques et d'aide aux moyens de chauffage individuels présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

2. Risques au niveau technique

2.A. Risque industriel

Les domaines d'activités dans lesquels CPCU opère comportent des risques industriels susceptibles de générer des dommages aux personnes (salariés, prestataires, riverains, consommateurs, tiers) et aux biens mettant en jeu sa responsabilité civile, pénale et environnementale.

La sécurité industrielle des installations est une de nos préoccupations majeures. Le traitement de ces risques fait l'objet d'une attention soutenue et d'investissements spécifiques.

CPCU déploie un Plan de Continuité d'Activité (PCA) reprenant l'ensemble des risques et conséquences associées avec comme objectif de recenser et d'organiser, en amont, toutes les structures nécessaires pour revenir, dans un délai le plus court possible, à une situation acceptable.

Pour assurer la gestion opérationnelle des événements, les différentes situations à risques ont fait l'objet de fiches réflexes référencées au niveau des Plan d'Opération Interne (POI) et Plan Interne de Sécurité (PIS) pour les sites de production (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et également pour le réseau de distribution et les postes de livraison.

Ces documents servent de base pour la réalisation d'exercices de mise en situation avec la collaboration périodique de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et des représentants de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Ces exercices donnent également l'occasion de déployer l'organisation de gestion de crise une à deux fois par an.

L'ensemble de ces exercices offre l'opportunité de faire évoluer les procédures après analyse des éléments lors des réunions de restitution.

2.B. Risque d'inondation

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité des installations de CPCU et donc sur la qualité du service, conséquences d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'invasion par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre, selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

À Paris, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 15 juillet 2003 et révisé le 19 avril 2007 par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France.

Parmi les dispositions particulières du PPRI liées à l'exercice d'une mission de service public, les établissements et réseaux situés en zone inondable sont visés par un Plan de Protection Contre les Inondations de Paris (PPCI) qui définit les méthodes à employer et les ressources à mobiliser afin de :

- réaliser une analyse détaillée de la vulnérabilité d'un bâtiment face à l'inondation,
- élaborer un plan d'actions permettant de réduire au maximum cette vulnérabilité (aux personnes, bâti, biens et équipements) et de planifier des mesures et procédures (avant, pendant et après la crise).

Aussi, conformément aux dispositions réglementaires du PPRI, CPCU a déposé un PPCI de ses installations au 31 octobre 2012 afin de rendre compte au Préfet d'Île-de-France, au Préfet de Paris ainsi qu'au Préfet de Police de la validité des plans d'action envisagés (en attente de validation). Des compléments y seront apportés à la demande du Préfet de Police.

2.C. Risque de dégradation du réseau de retour d'eau

Le non-retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,

· en cas de fuite sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque de dommages collatéraux avec des risques sanitaires et environnementaux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de modernisation du réseau est engagé avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

Les grandes difficultés à obtenir les autorisations de voirie sont un obstacle majeur pour la réalisation de ces travaux.

2.D. Risque de non-conformité des installations de production

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les Grandes Installations de Combustion et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des centrales à ces évolutions réglementaires est en cours d'exécution. Il nécessite notamment l'obtention de nouvelles autorisations d'exploiter délivrées par le Préfet de Police à la suite d'enquêtes publiques. La délivrance d'un permis de construire pour un poste gaz sera aussi nécessaire pour l'évolution de la centrale de Vaugirard.

La centrale d'Ivry-sur-Seine est la première dans ce processus et sera suivie par les centrales de Grenelle, puis de Vaugirard et enfin de Bercy.

De lourds investissements tels que la conversion des centrales au gaz et les infrastructures gazières pour permettre l'approvisionnement en gaz seront nécessaires.

XVI. Proposition d'affectation du résultat

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 584 586,87 euros :

- Distribution de dividendes aux actionnaires 12 767 368 €
- Report à nouveau du solde 19 817 218,87 €

Soit un dividende de 7,4 € par action, dont 3,9 € de dividende exceptionnel.

XVII. Informations environnementales, sociales et sociétales selon l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

1. Informations sociales

1.A. Emploi

1.A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par zone géographique et par âge au 31/12/13

Effectif total	2013				2012			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Agents statutaires	137	333	55	525	141	325	63	529
Agents non statutaires	10	15	16	41	18	13	18	49
TOTAL	147	348	71	566	159	338	81	578

Effectif total par sexe	2013			2012		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Agents statutaires	91	434	525	91	438	529
Agents non statutaires	12	29	41	11	38	49
TOTAL	103	463	566	102	476	578

Effectif total par zone géographique	2013					2012				
	Paris	St Ouen	Ivry	Vitry	Total	Paris	St Ouen	Ivry	Vitry	Total
Agents statutaires	389	94	25	17	525	396	94	22	17	529
Agents non statutaires	29	6	0	6	41	37	5	0	7	49
TOTAL	418	100	25	23	566	433	99	22	24	578

L'évolution à la baisse des effectifs en CDI statutaires est essentiellement liée à des départs en retraite qui n'ont pas été remplacés.

Pour ce qui concerne les "agents non statutaires", il s'agit de contrats en alternance (contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation) dont le nombre est lié à la saisonnalité des contrats.

Effectif total par âge	2013				2012
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total
Agents statutaires					
Moins de 25 ans	0	1	8	9	20
De 25 à 35 ans	37	76	35	148	142
De 36 à 45 ans	17	77	9	103	109
De 46 à 55 ans	65	166	2	233	228
Plus de 55 ans	18	13	1	32	30
TOTAL	137	333	55	525	529
Agents non statutaires					
Moins de 25 ans	6	11	13	30	30
De 25 à 35 ans	1	2	3	6	12
De 36 à 45 ans	0	1	0	1	2
De 46 à 55 ans	2	0	0	2	0
Plus de 55 ans	1	1	0	2	5
TOTAL	10	15	16	41	49
Effectif total					
Moins de 25 ans	6	12	21	39	50
De 25 à 35 ans	38	78	38	154	154
De 36 à 45 ans	17	78	9	104	111
De 46 à 55 ans	67	166	2	235	228
Plus de 55 ans	19	14	1	34	35
TOTAL	147	348	71	566	578

1.A.2. Les embauches et les licenciements

	2013		2012	
	Nombre d'embauches	Nombre de licenciements	Nombre d'embauches	Nombre de licenciements
CDI	17	3	30	0
CDD	24	0	27	0
TOTAL	41	3	57	0

L'activité de recrutement a porté sur 34 emplois : 2 recrutements provenant de l'alternance, 15 recrutements externes (dont 7 en mobilité Groupe GDF SUEZ). 17 emplois ont été pourvus par mobilité interne CPCU.

Le nombre de contrats en alternance au 31 décembre 2013 est de 36 (43 à fin 2012), ce qui représente pour 2013 un taux de 6,3% de l'effectif temps plein. Le taux de transformation en CDI des contrats en alternance est de 33% au sein de CPCU ou du Groupe GDF SUEZ.

1.A.3. Les rémunérations et leur évolution

Rémunération – Brut moyen mensuel* en €	2013		2012	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Salariés CDI	508	4 430	505	4 219
Femmes	83	4 128	89	3 961
Maîtrise	54	3 574	57	3 377
Cadre	29	5 159	32	5 001
Hommes	425	4 489	416	4 275
Exécution	49	2 869	48	2 838
Maîtrise	269	4 226	265	4 033
Cadre	107	5 892	103	5 564

* Montant moyen mensuel calculé sur la base de l'effectif permanent.

La rémunération brute mensuelle moyenne prend en compte le versement de l'intéressement et de la participation pour les salariés qui ont opté pour ce versement.

1.B. Organisation du travail

1.B.1. L'organisation du temps de travail

Durée et conditions	2013				2012
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total
Nombre d'heures travaillées théoriques	279 922	630 935	116 337	1 027 194	1 040 043
Heures supplémentaires	0	16 748	3 349	20 097	20 025
Heures récupérées sur H.S.	0	5 534	1 627	7 161	5 321
Heures récupérées sur astreinte	1 113	746	0	1 859	1 722
Heures récupérées sur jours fériés	112	2 565	684	3 361	3 701
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (récupération)	20	184	47	251	272
Nombre de salariés à temps partiel au 31/12/13	1	4	0	5	9
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs	Tout le personnel				
Nombre de jours de congés annuels					26+1
Nombre de jours fériés et de jours de pont payés					11

Les heures supplémentaires effectuées restent globalement stables entre 2012 et 2013. Il convient de noter que les heures récupérées augmentent, en raison notamment de la disparition de la loi TEPA.

1.B.2. L'absentéisme

Nombre jours d'absence*	2013				2012
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total
Maladie	828	3 310	331	4 469	4 274
Taux d'absence (y compris longue maladie)	2,07%	3,67%	1,99%	3,04%	2,88%
Accident de travail et de trajet	0	283	64	347	696
Taux d'absence	0	0,31%	0,38%	0,24%	0,48%
Maternité	360	186	0	546	596
Congés autorisés	494	1 068	110	1 672	1 882
Congés autres causes	380	1 314	232	1 926	1 856

*Salariés CDI et CDD jours ouvrés.

Le taux d'absence augmente alors que le taux de longue maladie a diminué entre 2012 et 2013, en raison de l'augmentation des arrêts de travail de courte durée.

Le taux d'absence consécutif aux accidents de travail et de trajet a diminué de 50% en 2013 par rapport à 2012, année où certains accidents avaient occasionné des arrêts de travail importants.

1.C. Relations sociales

Les accords suivants ont été signés en 2013 :

- un accord d'entreprise relatif aux augmentations individuelles de salaire au 1er janvier 2013, complétant les augmentations générales de Branche en date du 13 février 2013,
- un avenant n°4 à l'accord ARTT du 18 janvier 2000 permettant d'élargir la plage horaire du roulement en 2 x 8 sur 7 jours au lieu de 5 sur Vitry-sur-Seine en date du 9 août 2013,
- un avenant n°5 à l'accord ARTT du 18 janvier 2000 relatif au bonus cadre, impliquant davantage les bénéficiaires dans la politique sécurité (intégration d'un coefficient sécurité) et en modifiant la grille de bonus pour le rendre plus motivant,
- un protocole préélectoral organisant les élections professionnelles du 21 novembre 2013,
- un avenant à l'accord de participation portant sur le déblocage exceptionnel des sommes investies sur le compte courant bloqué (CCB) selon la loi du 28 juin 2013.

Les élections professionnelles du 21 novembre 2013 ont permis d'élire les membres du Comité d'Entreprise ainsi que leurs représentants au Conseil d'Administration et les Délégués du Personnel.

Elles ont été marquées par un important taux de participation :

- Scrutin CE : 77,60%
- Scrutin DP Dir. Fonctionnelles : 80,37%
- Scrutin DP IDD : 78,11%
- Scrutin DP Production : 74,69%

La représentativité syndicale est la suivante :

- CFE-CGC : 23,53% (Représentativité calculée sur les collèges Maîtrise et Cadre : 26,37%)
- CGT : 54,66%
- SUD Energie : 21,81%

1.D. Santé et sécurité

1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail sont une priorité pour CPCU compte tenu de son activité. Elles sont suivies et animées par le biais d'une organisation dédiée qui se décline comme suit :

- un service de santé au travail constitué d'un médecin, travaillant 3 jours par semaine pour l'entreprise, assisté d'une infirmière diplômée d'État à temps plein. Ce service dispose de locaux dédiés au siège social de l'entreprise ainsi que sur le site de Saint-Ouen,
- une assistante sociale,
- une direction QSE, dont des préventeurs conseils sont affectés aux différents sites de production et structures opérationnelles,
- un comité médico-social, composé et animé par la DRH, le Médecin du travail et l'assistante sociale, se réunissant tous les trimestres et visant à étudier les cas de salariés en situation de difficultés personnelles et/ou professionnelles,
- deux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail intervenant sur des périmètres bien définis :
 - CHSCT Exploitation dédié à la production,
 - CHSCT Tour de Lyon Réseau Ingénierie Développement dédié à l'ensemble des autres services.

1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Un avenant n°5 à l'accord ARTT du 18 janvier 2000 relatif au bonus cadre, impliquant davantage les bénéficiaires dans la politique sécurité (intégration d'un coefficient sécurité) a été signé en 2013.

1.D.3. Les statistiques relatives aux accidents du travail ne sont pas satisfaisantes et demeurent une préoccupation du management

Ce point est explicité au paragraphe III du présent rapport.

1.E. Formation

1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

- CPCU a mis en place des formations prévues au plan de formation 2013-2015 dans le respect des objectifs suivants :
 - accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise,
 - mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC),
 - maintenir l'engagement en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise,
 - maintenir la politique santé sécurité.

Dans la perspective du Projet GIC 2015, ont débuté les formations à la conduite et à la maintenance des chaudières gaz pour les salariés de la Direction de la Production du Pôle Sud.

D'autre part, l'ensemble des responsables commerciaux a suivi un cursus "management de projets", spécialement développé pour répondre aux besoins émis par le Directeur Commercial.

En matière de Santé et Sécurité, un module de sensibilisation à l'amiante a été déployé pour l'ensemble des salariés de la Direction de l'Exploitation. L'ensemble des autres formations Sécurité (Atex - habilitations électriques) continue à être mis en œuvre.

Un organisme de formation a réalisé une étude de poste et développé une formation adaptée

"gestes et postures" pour les salariés de la Direction Exploitation (centrales et réseau).

Enfin, dans l'ensemble des Directions, des formations liées aux métiers sont prévues.

1.E.2. Le nombre total d'heures de formation et montant consacré à la formation continue

En 2013, 14 063 heures (17 100 heures en 2012) ont été consacrées à la formation dont 5 496 heures à la sécurité (4 765 heures en 2012) et 5 860 heures aux formations métiers (9 940 heures en 2012).

Les dépenses globales de formation continue (dépenses libératoires et non libératoires) représentent 3,3% de la masse salariale (4,25% en 2012). Le pourcentage calculé sur les dépenses directes libératoires seules est de 2,7% (3,3% en 2012), l'obligation légale en la matière étant de 1,6%. La baisse constatée entre 2012 et 2013 est essentiellement due au fait qu'en 2013, des formations non récurrentes ont été dispensées telles que les formations à la réalisation des Visites Préventives de Sécurité ainsi que celles relatives aux habilitations électriques (renouvellement tous les 3 ans).

1.F. Égalité de traitement

CPCU poursuit son engagement comme entreprise citoyenne et socialement responsable, acteur du développement territorial et de soutien au monde associatif.

1.F.1. La politique de lutte contre les discriminations

L'ensemble des acteurs de l'entreprise est associé pour faire de la diversité et de l'égalité des chances une évidence pour tous.

La politique de lutte contre les discriminations s'est portée sur les thèmes suivants :

- existence d'un référent diversité en la personne du DRH et du numéro d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit à l'intention des salariés qui le souhaitent,
- procédure de recrutement :
CPCU s'engage à suivre très étroitement toutes les candidatures. Une vigilance toute particulière est portée afin que les candidats soient recrutés sur leurs seules compétences. Des supports d'entretien sont systématiquement complétés par les managers pour justifier de leur refus ou de leur accord sur une candidature,
- responsabilité sociale d'entreprise (RSE) :
Des actions de sensibilisation sur le thème de la non-discrimination sont inscrites au plan de formation. Les petits déjeuners de la diversité initiés en 2013 continueront en 2014 sur des thèmes tels que l'égalité homme/femme.
- lutte contre l'exclusion :
Sous l'impulsion de FACE Paris, CPCU a participé en 2013 à plusieurs sessions bénévoles de conseil aux chômeurs de longue durée. Ces interventions se sont déroulées au sein de la maison de l'emploi et des entreprises du 18^{ème} arrondissement,
- présence à des salons :
 - Salon de la Diversité,
 - Forum et Fête de l'Alternance,
 - Salon des Jeunes Diplômés,
 - Forum Paris Pour l'Emploi avec deux stands dont un stand dans la partie Handicap,
- seniors : après les journées "seconde partie de carrière" développée en 2012, la DRH reste à la disposition des seniors qui souhaitent un entretien de carrière.

1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de l'accord "Egalité Professionnelle Homme/Femme" signé en 2012, des actions ont été menées en 2013 dans les domaines suivants :

- la communication et la sensibilisation : article dans le magazine Degré, page Intranet, présentation lors de la cérémonie des vœux,
- le recrutement : présentation de cv de candidatures représentatives de la mixité. Au global, 35% des personnes recrutées en 2013 sont des femmes,
- l'égalité salariale : une attention particulière a été portée lors de l'attribution des augmentations individuelles (suite à avancements ou promotions) en s'appuyant sur une analyse de la répartition par sexe et catégorie socioprofessionnelle.

1.F.3. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'accord d'entreprise à durée déterminée (2013 à 2015) a défini le plan d'actions en matière de recrutement, de gestion de carrière, de maintien dans l'emploi et de collaboration avec le secteur protégé. Il a été validé par la DIRECCTE en mai 2013.

Dans le cadre de cet accord, CPCU continue ses actions visant à sensibiliser les salariés afin que le handicap soit mieux compris et accepté, à soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et à l'aménagement des postes de travail.

Le recours aux Établissements de Services d'Aide par le Travail est très encouragé (récupération de papier, préparation de buffet, service de coursier, mission administrative de renfort ponctuel, etc.).

La semaine du Handicap a eu lieu du 19 au 22 novembre 2013. A cette occasion, CPCU a lancé les « petits déjeuners de la diversité », dont le premier a été consacré au thème du Handicap le 19 novembre. Cette action s'adresse dans un premier temps aux managers et encadrants afin de les sensibiliser à la non-discrimination. Trois salariés de l'entreprise, reconnus travailleurs handicapés, se sont associés à cette démarche.

Enfin, pour atteindre ses objectifs de recrutement, CPCU a participé :

- à deux Handicafé, l'un organisé par l'ADAPT le 29 mai 2013 et l'autre organisé par AGFOS PME IDF le 22 novembre 2013 durant la semaine du handicap,
- au salon Paris Pour l'emploi, les 3 et 4 octobre 2013 sur la place de la Concorde, également avec deux stands, multisectoriel et handicap.

1.G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

1.G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

CPCU développe, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, un agenda social pour l'année, prévoyant des concertations, des négociations, des groupes de travail sur diverses thématiques.

Deux accords signés en juin 2011, l'un sur les moyens syndicaux et l'autre sur les moyens de fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP), permettent aux représentants du personnel de disposer de moyens conventionnels supérieurs aux moyens légaux (Ex : heures de délégations et moyens financiers attribués annuellement aux sections syndicales représentatives).

1.G.2. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Les mesures prises par CPCU sont indiquées dans le paragraphe 1.F. ci-dessus.

2. Informations sociétales

2.A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

2.A.1. En matière d'emploi et de développement régional

CPCU a un impact important en matière d'emplois directs et indirects compte tenu du volume de l'entretien et des investissements réalisés sur l'outil de production, respectivement 50 et 70 M€ en année normative.

CPCU estime le nombre d'emplois existant chez les prestataires, fournisseurs et sous-traitants à environ 500 et 280 pour ces deux activités, avec comme hypothèse l'équivalent d'un emploi généré par un chiffre d'affaires de 100 K€ pour l'activité d'entretien et de 250 K€ pour la production d'immobilisations.

2.A.2. Sur les populations riveraines ou locales

CPCU estime que 70% à 90% des emplois mentionnés ci-dessus sont locaux.

2.B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Actions de partenariat dans le domaine social

- CPCU a poursuivi sa collaboration avec FACE mais aussi avec la Mairie de Paris (les maisons de l'entreprise) sous la forme d'aide à la recherche d'emploi à des salariés au RSA. En lien avec cette démarche, trois personnes ont été coachées sur du long terme (aide à la rédaction de CV, simulation d'entretien, accompagnement dans la recherche, etc.).
- Dans le cadre de son engagement auprès de la ville de Saint-Ouen, CPCU était présente le 29 mai 2013 à la 4^{ème} édition d'Explora jeunes, en partenariat avec MOZAIK RH.
- Enfin, CPCU a participé au salon Paris Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances qui s'est tenu le 19 février à la Grande Halle de La Villette avec deux stands, l'un sur le secteur multisectoriel, l'autre sur la partie handicap.
- CPCU accueille régulièrement des stagiaires de l'École des Ingénieurs de la ville de Paris.
- Chaque année, un don est effectué à une vingtaine d'associations caritatives.

Actions de partenariat avec des associations

CPCU a notamment des engagements avec :

- l'Union Sportive d'Ivry-sur-Seine,
- l'association Amarrage à Saint-Ouen, association culturelle d'artistes audoniens dans un but de lien social,
- le Samu social de Paris,
- le Festival de Saint-Denis.

Participation à des institutions

- membre fondateur de l'Agence Parisienne du Climat créée par la ville de Paris,
- membre d'AirParif,
- membre de FACE.

2.C. Prestataires, sous-traitants et fournisseurs

2.C.1. La prise en compte, dans la politique d'achats, des enjeux sociaux et environnementaux est faite via la sélection des candidats répondant aux appels d'offres

Les documents demandés aux candidats sont notamment :

- la page dûment complétée et signée du « Cahier des prescriptions Santé/Sécurité et Environnement »,
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité et de protection de la santé,
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité ainsi que les indicateurs accidents de travail (Taux de Fréquence et Taux de Gravité) de l'entreprise,
- les certificats de qualité attestant de la capacité du candidat à appliquer des mesures de gestion environnementale pour l'exécution des marchés de travaux ou de services qui le justifient.

Ces documents sont étudiés et pris en compte dans l'acceptation des candidats.

Dans les critères de notation de l'appel d'offres, sont pris en compte les critères QSE applicables au dossier considéré et toute note inférieure à la moyenne vaut élimination.

2.C.2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le montant de la sous-traitance chez CPCU est 2 095 624 € au sens de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Dans une démarche d'amélioration continue, CPCU évalue la bonne application par l'entreprise du « Cahier des prescriptions Santé/Sécurité et Environnement » par la mise en place d'audits. CPCU communique les résultats de ces évaluations à l'entreprise qui doit le cas échéant mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Enfin, la ville de Paris réalise des audits dans le cadre du 6^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers qui donne lieu à des évaluations envoyées aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants, ainsi qu'à CPCU.

2.D. Loyauté des pratiques

CPCU se conforme aux engagements et principes du Groupe GDF SUEZ en la matière, contenus dans la Charte éthique accessible via Internet.

3. Informations environnementales

CPCU est confrontée aux principaux enjeux environnementaux suivants : la climatologie, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles. Si le métier de CPCU génère des améliorations sur la qualité de vie de ses clients et usagers, il a un impact sur les milieux et ressources naturelles que CPCU s'attache à mesurer et à réduire.

La législation liée à l'environnement évolue en permanence imposant à l'ensemble des acteurs économiques et aux entreprises en particulier, des exigences croissantes. L'évolution de ces réglementations impacte CPCU sur l'ensemble de ses activités.

CPCU met en œuvre une politique environnementale et un système de management qui constituent des indicateurs pertinents pour juger la performance environnementale.

3.A. Politique générale en matière environnementale

3.A.1. Les questions environnementales sont gérées de manière intégrée avec celles relatives à la sécurité et la santé dans une Direction rattachée à la Direction Générale

Cette Direction Qualité, Sécurité, Environnement (QSE), avec les Préventeurs Conseils dédiés aux différents sites, a pour mission d'assurer la gestion du Système de Management Intégré de CPCU. Afin d'assurer un contrôle tout au long de l'année, elle organise des audits internes sur les différents sites et secteurs d'activité.

CPCU a inscrit sa démarche environnementale dans une approche plus globale qui a fait l'objet, en décembre 2009, d'une certification intégrée ISO 14001 Version 2004 (Environnement), ISO 9001 Version 2008 (Qualité) et OHSAS 18001 Version 2007 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains.

Des audits annuels s'assurent du bon respect des procédures. Celui de 2013, comme ceux des années précédentes, s'est conclu positivement.

3.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction Générale édite au début de chaque année la «Stratégie et Politique QSE de CPCU». Ce document reprend les grands thèmes et objectifs de CPCU en termes de qualité, santé, sécurité et environnement qui sont déclinés par chaque Direction auprès des salariés. Ces objectifs sont ensuite rappelés tout au long de l'année par les managers et les Préventeurs Conseils lors de réunions ponctuelles (quarts d'heure sécurité et causeries).

La communication sur le thème de l'environnement est également abordée par le biais de journaux internes et de Flash d'informations.

Les Préventeurs Conseils affectés aux différents sites contribuent en continu à la sensibilisation du personnel sur le thème de l'environnement.

Le service formation gère les formations spécifiques à l'environnement pour l'ensemble des salariés.

3.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le personnel CPCU est formé à la prévention de ces risques de manière théorique et cette formation est testée régulièrement par des exercices.

Un Protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU traite de l'information réciproque, de la formation et définit un programme d'exercices annuels communs.

Deux fois par an, CPCU réalise des exercices de gestion de crise qui permettent de renforcer son organisation en lien avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et le Groupe GDF SUEZ.

Chaque site de production dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) ou d'un Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS), définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarii d'accidents. Pour compléter ces dispositifs, CPCU a rédigé une fiche réflexe pour chaque risque identifié.

En exploitation courante, CPCU surveille en continu les émissions atmosphériques de ses sites de production par l'intermédiaire de dispositifs référencés (VALERI) et corrige, le cas échéant, toute dérive constatée.

Afin d'éviter tout risque de pollution de Seine, le fioul lourd TTBTS est acheminé jusqu'aux centrales de production CPCU par des barges double coque.

3.A.4. Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'apparaît nécessaire dans les comptes du Groupe CPCU

3.B. Pollution et gestion des déchets

3.B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Deux chaudières de la centrale fioul de Grenelle modernisées en 2007, la centrale gaz de Saint-Ouen ainsi que les deux cogénérations répondent aux normes européennes qui rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La centrale charbon de Saint-Ouen a fait l'objet d'investissements très importants afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote de soufre et de poussières et d'être conforme aux normes applicables.

Les procédés mis en œuvre sont :

- la réduction du SO₂ par injection de chaux dans le foyer,
- la réduction des NO_x par la mise en place d'éco-tube pour injection d'urée dans le foyer,
- un procédé de réduction des poussières émises dans les fumées par injection de SO₃.

Compte tenu de ces investissements et du retour d'expérience, la centrale charbon sera en mesure de satisfaire aux normes environnementales au 1^{er} janvier 2016.

Les centrales fioul sont en cours d'adaptation pour répondre aux normes 2016, en concertation avec les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

Ce projet d'une grande ampleur permettra de diminuer significativement l'usage du fioul et de réduire les émissions de NO_x, SO₂ et poussières (application de la directive IED de novembre 2010).

Les résultats attendus sont les suivants :

- NO_x : réduction de 85% (100 mg/Nm³ vs 650 mg/Nm³),
- SO₂ : réduction de 98% (15 mg/Nm³ vs 900 mg/Nm³),
- Poussières : réduction de 90% (5 mg/Nm³ vs 50 mg/Nm³).

La qualité des rejets aqueux en réseau d'assainissement ou en Seine a fait l'objet d'améliorations significatives, notamment avec le remplacement de systèmes de traitement d'eau à décarbonatation par des dispositifs à ultrafiltration et osmose inverse et par le traitement des effluents avant rejet.

CPCU s'est associée, début 2011, avec le bureau d'études LLT (Leroux et Lotz Technologies), les laboratoires du CNRS, LRGP (Laboratoire Réactions et Génie des Procédés) et ICARE (Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement), ainsi qu'avec le constructeur de membranes Polymem dans le projet CO₂ EnergieCapt. Sélectionné par l'Agence Nationale de la Recherche, doté d'un budget de 6,1 M€, subventionné à hauteur de 1,26 M€, ce projet vise à tester sur une chaudière existante un procédé de captage du CO₂ en sortie de cheminée. La mise en service du pilote a été réalisée sur le site de Saint-Ouen en juillet 2013. Les essais se poursuivront sur l'année 2014 avant le transfert du pilote sur une chaudière biomasse sur le site de LLT à Nantes.

3.B.2. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets générés par site sont tracés sur un registre des déchets. Les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) assurent la traçabilité des déchets dangereux et des déchets issus des process.

Des bilans sont établis annuellement.

En ce qui concerne le site au charbon de Saint-Ouen, 100% des cendres et 90% des mâchefers issus de la combustion du charbon sont valorisés.

3.B.3. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité est un souci majeur pour CPCU

Les sites de production sont implantés en milieu urbain. Par conséquent, CPCU est très attentive à la problématique des nuisances sonores.

Les études réalisées sur ces sites n'ont pas mis en évidence d'anomalies hormis la centrale de Saint-Ouen pour laquelle CPCU a décidé d'intégrer un plan d'actions correctives dans les travaux d'aménagement du site liés à la co-combustion.

Conformément au règlement de voirie de la ville de Paris du 12 décembre 2006 et au 6ème protocole de bonne tenue des chantiers, les chantiers réalisés sur le réseau de distribution sont organisés et équipés de manière à réduire au minimum les bruits susceptibles de troubler la tranquillité des riverains et des usagers du domaine public.

3.C. Utilisation durable des ressources

3.C.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'utilisation principale de l'eau chez CPCU sert à l'alimentation des chaudières pour la production de vapeur. Des installations de production d'eau d'appoint alimentées en eau de Seine sont nécessaires pour compléter les retours des condensats. Un programme d'actions transversales (programme d'entretien du réseau de retour d'eau, optimisation de l'utilisation de l'eau dans les centrales, etc.) a pour objectif d'améliorer le taux de restitution des retours des condensats en centrales de production afin de limiter le pompage d'eau de surface et ainsi les rejets associés.

CPCU modernise ses installations de production d'eau d'appoint des chaudières en remplaçant les installations de production d'eau décarbonatée adoucie. Près de 50% de la production d'eau est issue de chaînes de production d'eau déminéralisée par échange d'ions et 25% à partir d'unités d'osmose inverse. L'utilisation de ces deux types d'eau limite le rejet des matières en suspension vers le réseau d'assainissement et permet de réduire d'au moins 8% les purges des chaudières.

Une centrifugation des boues de décarbonatation est mise en œuvre depuis 2003, réduisant ainsi les rejets de matières en suspension vers le réseau d'assainissement.

3.C.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

Des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sont menées aussi bien au niveau des installations de production et de distribution qu'au niveau de la consommation des immeubles raccordés :

- les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En application de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, CPCU est soumise à obligation d'économies d'énergie en tant que vendeur de chaleur à des consommateurs finals pour plus de 400 GWh par an.

Afin de répondre à cet objectif, des actions d'économies d'énergie sont menées par des travaux sur le réseau de distribution (les sites de production étant exclus du dispositif car soumis au système d'échange de quotas de CO₂) et par l'accompagnement de nos clients concernant les travaux d'économies d'énergie sur leurs propres installations.

Pour la 2nde période du dispositif, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, l'obligation de CPCU est basée sur les ventes réelles d'énergie sur les mêmes années, multipliée par un coefficient de 0,103 kWh cumac/kWh vendu, soit un total de l'ordre de 2 100 GWh cumac.

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) validés et en attente de validation par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) pour la 2^{ème} période 2011-2014 s'élèvent respectivement à 1 100 GWh et 272 GWh cumac. Ces CEE ont été obtenus majoritairement sur les opérations standardisées suivantes :

- le raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-37),
- le raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-27),
- la réhabilitation d'un poste résidentiel (RES-CH-04).

De nouvelles fiches vont permettre l'obtention de CEE :

- isolation de points singuliers d'un réseau de chaleur (RES-CH-07),
- renforcement du calorifuge des canalisations (RES-CH-06),

- la modernisation du réseau vapeur/condensats

Pour garantir la longévité du réseau structurant, certains de ses éléments font l'objet de travaux de modernisation, à raison de plusieurs kilomètres par an, essentiellement sur le calorifugeage de la tuyauterie vapeur et sur la tuyauterie de retour des condensats. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites de condensats.

Des campagnes d'inspection par thermographie infrarouge permettent d'identifier les désordres et d'en faciliter la localisation. Jusque-là, cette méthode a permis de contrôler l'ensemble du réseau sur des cycles de trois ans. En 2013, l'ensemble du réseau a été contrôlé,

- le développement des boucles d'eau chaude

Désormais, les grands secteurs en développement sont desservis en chaleur par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une station d'échange principale vapeur/eau. Ce mode de distribution locale de chaleur se caractérise par une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adapté à la valorisation de la ressource géothermique.

L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pointes de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe.

Son association avec le réseau vapeur structurant permet de bénéficier de leurs avantages respectifs. C'est pourquoi est envisagé un programme à long terme de substitution des éléments non structurants du réseau vapeur par des boucles d'eau chaude.

CPCU gère, à fin 2013, 19 boucles d'eau chaude après la mise en service des boucles d'eau chaude PNE et Pré Saint-Gervais pour une puissance souscrite de 300 MW.

- Les améliorations techniques :

- les nouveaux réseaux de gros diamètre destinés au transport de vapeur sont désormais réalisés en canalisations en double enveloppe étanche sous vide, dont les déperditions sont de 30% inférieures à celles d'un caniveau classique,

- le nouveau Feeder de 9 km dans l'Est Parisien qui chemine en parallèle du tramway T3 a bénéficié d'une innovation technologique avec, en complément des canalisations vapeur et eau classiques, la mise en œuvre d'un troisième tube dédié à la récupération des purges de la canalisation vapeur pour valorisation dans les stations d'échanges des boucles d'eau chaude,

- La maîtrise de la demande de chaleur :

CPCU accompagne ses clients dans la rénovation de leurs installations afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie. Pour cela, le plan HARMONIZ de maîtrise de la demande de chaleur se décline en 3 phases :

- diagnostic énergétique,

- estimation des coûts et aide au financement et à la réalisation des travaux,

- validation des performances.

La rénovation des postes de livraison et l'optimisation énergétique des installations secondaires engendrent, selon la situation initiale du site, une réduction de consommation qui peut atteindre 10%.

En 2013, le nombre global d'opérations a augmenté, s'élevant à 241 opérations réalisées sur le périmètre de la concession.

En tant que prescriptrice, CPCU s'est engagée avec ses partenaires, les Sociétés labellisées « Vapeur Maîtrisée » pour l'installation et les services en efficacité énergétique, à promouvoir des améliorations sur les équipements de chauffage et la mise en place de contrats de gestion d'énergie avec engagement de résultats d'économies d'énergie sur la durée du contrat.

Pour les accompagner dans cette démarche, CPCU met à la disposition des professionnels, sur son site de Saint-Ouen, une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.

3.C.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

- recours prioritaire à la vapeur produite par les usines SYCTOM de valorisation des déchets urbains. En année normale, cette énergie locale et fatale évite la consommation de 260 000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et l'émission de 800 000 tonnes de CO₂.

Sur l'année 2013, la part de vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers livrée sur le réseau a représenté 39% de la quantité totale,

- utilisation de centrales de cogénération au gaz implantées au cœur des lieux de consommation d'électricité. Ces installations évitent des pertes sur les réseaux de transport électrique tout en sécurisant leur fonctionnement. Le rendement de l'installation de cogénération de Saint-Ouen, ainsi que celle de COGE VITRY, est supérieur de 20% à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité, se traduisant par une économie annuelle de 80 000 TEP et des émissions évitées de 75 000 tonnes de CO₂.

Les contrats d'obligation d'achat d'électricité (dits « 97-01 ») des deux cogénérations de CPCU et de COGE VITRY sont arrivés à échéance en 2013 : le 08.03.2013 pour Saint-Ouen et le 31.03.2013 pour Vitry-sur-Seine. Pour continuer à fonctionner avec les turbines, CPCU et COGE VITRY se sont positionnées sur le marché libre de l'électricité.

Pour atteindre ses objectifs d'augmentation du taux d'ENR&R dans son mix énergétique, CPCU a lancé différents projets :

- Paris Nord-Est

Une géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude desservira le nouveau secteur de Paris Nord-Est, mise en service en décembre 2013. Le forage jusqu'au Dogger (- 1 800 m) a été réalisé en 2009. Le procédé de revalorisation de la ressource du Dogger est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigopompes. L'énergie thermique est distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude est une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs en moyenne et haute températures permettant une récupération optimale de la ressource géothermale. Le réseau d'eau glacée est une boucle classique constituée de 2 tubes.

- Centrale de Saint-Ouen

Le projet de co-combustion à la centrale de Saint-Ouen consiste à diviser par deux l'usage du charbon actuellement utilisé comme combustible en le substituant partiellement par des granulés de bois. Ce projet majeur pour CPCU a pour but de transférer 10% d'énergies fossiles (charbon) en énergies renouvelables (bois) (ENR) à compter de 2015, afin d'atteindre 50% d'ENR dans le mix énergétique. La promesse de vente du futur terrain logistique nécessaire à la réalisation de ce projet, terrain aujourd'hui propriété de la SNCF, a été signée en novembre 2013.

- Biofioul

CPCU a examiné la possibilité d'alimenter certaines de ses chaudières fioul par du biocarburant afin de s'assurer du franchissement des 50% d'énergies renouvelables et de récupération en toutes circonstances (grand froid, problèmes techniques à Saint-Ouen ou sur une UIOM du SYCTOM, etc.). La combustion de biocarburant au niveau des centrales de Bercy et de Vaugirard est envisagée.

3.C.4. L'utilisation des sols

De par son activité, CPCU n'utilise pas de ressource du sol hormis l'implantation des sites géothermiques. Pour ces installations, la technique du « doublet », qui consiste à forer deux puits est retenue : l'un sert à prélever l'eau, l'autre est destiné à la réinjecter dans la nappe après utilisation afin de préserver la ressource. À cette volonté légitime de ne pas gaspiller l'eau, s'ajoute un impératif technique dans le cas du Bassin Parisien : l'eau des nappes, chargée en sels minéraux, ne peut être rejetée dans le milieu naturel ni dans le réseau d'assainissement, en raison également de débits de pompage trop importants.

3.D. Changement climatique

3.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre doivent diminuer avec deux projets

La géothermie de PNE permet d'éviter 17 500 tonnes de CO₂.

La co-combustion sur le site de Saint-Ouen permettra de réduire les émissions de CO₂ de l'ordre de 240 000 tonnes.

Le passage au gaz des centrales fioul doit réduire les rejets en CO₂ de 50 000 tonnes par an.

3.D.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les réseaux de chaleur constituent une bonne réponse aux conséquences du changement climatique qui, avec un bouquet énergétique vertueux, composé d'énergies locales, renouvelables et de récupération, contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le Préfet de la Région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) dont une des trois grandes priorités est le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020.

Face à l'urgence, CPCU ne relâche pas ses efforts. Engagée depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des énergies fossiles, elle a placé l'efficacité énergétique au cœur de sa mission de service public. Avec le soutien de l'ADEME et de la ville de Paris, des partenaires avec lesquels elle partage la même ambition en faveur du développement durable, CPCU poursuit sa politique d'investissements pour moderniser son réseau et faire évoluer son bouquet énergétique.

3.E. Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour développer la biodiversité sont limitées. Néanmoins, certaines actions très ponctuelles concourent à la préservation de certaines espèces, comme par exemple les faucons pèlerins qui nichent au sommet des cheminées des sites de production de Grenelle et d'Ivry-sur-Seine.

Données chiffrées 2013

Energies primaires			
Nature	Consommation		Unité
Vapeur UIOM	Usines SYCTOM	3 555 140	tonnes
	Total IUOM	3 555 140	
Gaz	Cogé Vitry	1 739 367	MWh PCS
	Saint Ouen III	1 064 644	
	Saint Ouen I	329 898	
	Total Gaz	3 133 909	
Charbon	Saint Ouen II	281 105	tonnes
	Total Charbon	281 105	
Fioul lourd	Vaugirard	30 483	tonnes
	Grenelle	21 757	
	Bercy	20 054	
	Ivry	7 431	
	KB	17	
	Total Fioul	79 742	

Energies livrées	Vapeur livrée		Electricité produite
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	1 267 616	1 001 417	387 526
St. Ouen III	622 132	495 217	299 414
St. Ouen I	366 740	291 925	-
St. Ouen II	2 185 379	1 739 562	13 850
Vaugirard	437 145	347 967	-
Grenelle	273 718	217 880	-
Bercy	279 080	222 148	-
Ivry	91 994	73 227	-
KB	113	90	-
total	5 523 917	4 389 433	700 791

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
Cogé Vitry	3 985	387 526	381 479	10 033
St. Ouen III	524	299 414	296 243	3 695
St. Ouen I	-	-	-	-
St. Ouen II	10 589	13 850	106	24 334
Vaugirard	1 901	-	-	1 901
Grenelle	6 707	-	-	6 707
Bercy	2 437	-	-	2 437
Ivry	1 285	-	-	1 285
KB	172	-	-	172
total	27 600	700 790	677 828	50 564

Rejets atmosphériques	CO ₂ tonnes	SO ₂ tonnes	NOx tonnes	Poussières tonnes
Cogé Vitry	315 164	3	197	-
St. Ouen III	193 100	2	73	-
St. Ouen I	59 835	0	15	-
St. Ouen II	628 801	600	380	10
Vaugirard	98 137	342	200	6
Grenelle	70 188	119	82	8
Bercy	64 561	186	126	1
Ivry	23 183	68	43	1
KB	53	0	1	0
total	1 453 022	1 320	1 116	26

Eau consommée	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)	Prélèvements dans les eaux de surface	Total
Cogé Vitry	1 436	1 574 000	1 575 436
St. Ouen	5 863	3 261 688	3 267 551
Vaugirard	31 099	-	31 099
Grenelle	24 703	1 277 597	1 302 300
Bercy	2 858	77 860	80 718
Ivry	1 312	3 780	5 092
KB	-	-	-
total	67 271	6 194 925	6 262 196

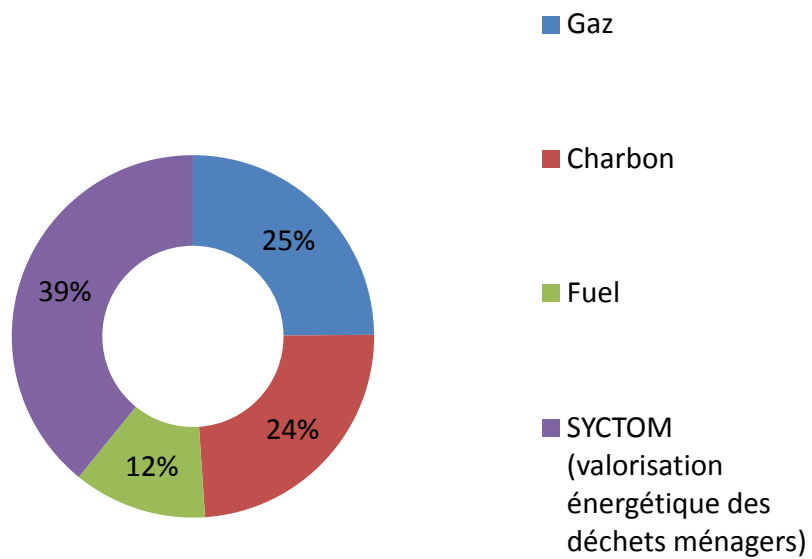
Déchets produits hors résidus combustion	tonnes
DIB *	51 864
DIS **	685

Résidus de combustion valorisés	tonnes
Cendres	23 105
Mâchefers	21 420

* Déchets industriels banals

** Déchets industriels spéciaux

Répartition de la vapeur livrée au réseau CPCU par type d'énergie



Rapport du Président du Conseil d'Administration

établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce

Le présent rapport, établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, comprend pour l'année 2013 les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, au fonctionnement de la Direction Générale, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs de la Direction Générale. Ce rapport rappelle les dispositions applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2014 et transmis aux commissaires aux comptes.

I. Composition du Conseil d'Administration

En application de l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est composé de neuf à douze membres. Les administrateurs appelés à représenter la ville de Paris, dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et peut être modifié en proportion de la participation de la ville dans le montant du capital social, sont désignés par Monsieur le Maire de Paris conformément à l'article L. 1524 du Code général des collectivités territoriales sans que cette désignation doive être soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

Les autres administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et doivent être propriétaires de cinq actions au moins pendant la durée de leur mandat.

Les mandats des administrateurs, autres que ceux désignés par la ville de Paris, sont d'une durée de trois ans.

Les mandats des administrateurs élus par l'Assemblée Générale viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale réunie, dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Entre deux Assemblées, en cas de vacance par décès ou par démission, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, en cas de décès ou de démission d'un administrateur représentant la ville de Paris, il est pourvu à son remplacement par Monsieur le Maire de Paris.

En application de l'article 19 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut nommer un ou plusieurs censeurs. Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'Administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Conformément à l'article L. 2323-62 du Code du travail, des représentants du personnel assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2013,

- lors de sa séance du 30 août 2013, le Conseil d'Administration a proposé de désigner Monsieur Jean-Baptiste Nicolas, Directeur des Finances de la Mairie de Paris, en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Vincent Berjot, précédent Directeur des Finances de la Mairie de Paris appelé à d'autres fonctions. Cette nomination est soumise à la ratification de la présente Assemblée Générale Ordinaire,
- les représentants nouvellement désignés par le Comité d'Entreprise du personnel le 5 décembre 2013 ont assisté à la séance du 19 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013 et à la date d'établissement du présent rapport, la Société était administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont 10 avec voix délibérative :

- 4 administrateurs représentants de la ville de Paris :
 - Monsieur François DAGNAUD, Maire Adjoint de Paris,
 - Monsieur Jean VUILLERMOZ, Maire Adjoint de Paris,
 - Madame Olivia POLSKI, Conseillère de Paris,
 - Monsieur Hervé BÉNESSIANO, Conseiller de Paris.
- 6 administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires :
 - Monsieur Joël GRÉGOIRE,
 - Monsieur Frédéric MARTIN,
 - Monsieur Jean-Pierre NÈGRE,
 - Monsieur Wilfrid PETRIE,
 - la Société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Jérôme TOLOT,
 - la Société GDF SUEZ Energie Services, représentée par Yanick BIGAUD.
- 1 censeur représentant de la ville de Paris :
 - Monsieur Jean-Baptiste NICOLAS, Directeur des Finances de la ville de Paris,
- 4 représentants du personnel
 - Monsieur Farid BEDAR,
 - Monsieur Marc BONTEMPS,
 - Monsieur Michel PICOT,
 - Monsieur Éric TRONCHON.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014

Lors de la séance du 13 février 2014, le Conseil d'Administration a pris acte des démissions de Messieurs Jean-Pierre Nègre et de Wilfrid Petrie.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Frank Demaille et Madame Laurence Poirier-Dietz.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, la loi prévoit que les administrateurs représentant les salariés – qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale – ne sont pas pris en compte.

Ainsi, en 2013, le Conseil d'Administration de CPCU comprenant 10 administrateurs dont 1 femme, la représentation des femmes est de 10%.

Tableau des administrateurs en exercice au 31 décembre 2013

	Date de première nomination	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat	Adresse
Frédéric Martin (50 ans) Administrateur et Président	14/06/2012	14/06/2012	2015 AG statuant sur les comptes 2014	CPCU 185 rue de Bercy 75579 PARIS Cedex 12
Hervé Bénessiano (64 ans) Administrateur	21/04/2008	-	2014	Mairie de PARIS du 17 ^{ème} ardt 16/20 rue des Batignolles 75017 PARIS
Yanick Bigaud (52 ans) Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services, Administrateur	10/06/1998	14/06/2012	2015 AG statuant sur les comptes 2014	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
François Dagnaud (52 ans) Administrateur	21/04/2008	-	2014	MAIRIE DE PARIS du 19 ^{ème} ardt 5/7 Place Armand Carrel 75019 PARIS
Joël Grégoire (61 ans) Administrateur	17/06/2010	20/06/2013	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Tour T2 - 2 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex
Jean-Pierre Nègre (52 ans) Administrateur	17/06/2010	20/06/2013	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
Wilfrid Petrie (48 ans) Administrateur	20/06/2013 (*)	-	2015 AG statuant sur les comptes 2014	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
Olivia Polski (38 ans) Administratrice	21/04/2008	-	2014	MAIRIE DE PARIS du 14 ^{ème} ardt 2 place Ferdinand Brunot 75 014 Paris
Jérôme Tolot (62 ans) Représentant permanent de GDF SUEZ, Administrateur	17/06/1992	20/06/2013	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
Jean Vuillermoz (63 ans) Administrateur	21/04/2008		2014	MAIRIE DE PARIS 5 rue Lobau 75196 Paris RP

(*) cooptation

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

A la connaissance de CPCU et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun des administrateurs, ni dirigeants de CPCU n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, participé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par un tribunal, une autorité statutaire ou réglementaire, les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, chacun des administrateurs doit s'efforcer d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement impliqué et, dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

A la connaissance de CPCU, aucun conflit d'intérêts n'a été identifié au jour de l'établissement du présent rapport.

II. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

1. Attributions du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions légales et de l'article 25 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, ainsi que par les statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation soit du Président, soit de l'administrateur spécialement désigné pour le remplacer en cas d'impossibilité pour le Président d'exercer ses fonctions, soit d'un Vice-Président, soit du tiers des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, conformément à l'article 21 des statuts.

Toute convocation à un Conseil d'Administration doit mentionner l'ensemble des points à l'ordre du jour et être adressée, sauf cas d'urgence, aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants du personnel 15 jours avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil et dirige les délibérations. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et s'attache à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé conformément à l'article 19 des statuts par l'un des Vice-Présidents ou, à défaut, par un administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Le secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procès-verbaux. Il est choisi parmi ses membres ou en dehors des administrateurs.

Conformément à l'article 16 des statuts, chaque administrateur, autre que ceux désignés par la ville de Paris, doit être propriétaire d'au moins cinq actions.

3. Activités du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises :

- 28 mars 2013,
- 30 août 2013,
- 19 décembre 2013.

Les administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil ont utilisé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, de donner mandat à un autre administrateur afin de les représenter.

Les administrateurs, le censeur, les représentants du personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les commissaires aux comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et au moins 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées comprenant le procès-verbal de la séance précédente et tous les documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la Société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Sociétés d'économie mixte, au Secrétariat Général de la ville de Paris, et à la Direction des Finances de la ville de Paris, selon les directives de la ville de Paris pour les Sociétés d'économie mixte dont elle est actionnaire.

À chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 28 mars 2013, les comptes semestriels au 30 juin 2013 ont été examinés au cours de la réunion du 30 août 2013 et le budget 2014 au cours de la réunion du 19 décembre 2013.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2013 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 13 février 2014.

Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et consolidés et des comptes semestriels et ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le censeur, représentant de la Direction des Finances de la ville de Paris, a assisté à toutes les réunions du Conseil avec voix consultative, ainsi que le Directeur Général, le Directeur Financier et le secrétaire du Conseil d'Administration.

À l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président et est soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre coté et paraphé, puis signé par le Président et l'un des administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales applicable aux Sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre le Président, le Directeur Général et les administrateurs afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la Société.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2013, ont été répartis en parts égales entre les administrateurs.

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil d'Administration a échangé sur ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel la majorité des administrateurs a répondu. Il est ressorti de cette évaluation une appréciation globale très positive du fonctionnement du Conseil.

4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par le Directeur Général, Monsieur Frank Demaille, avec l'assistance d'un Directeur Général Adjoint, Monsieur Marc Barrier à compter du 1^{er} septembre 2013.

III. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts de la Société prévoient que tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Sauf dans le cas où la loi et les statuts (art. 31) en disposent autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

IV. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

Il est précisé que CPCU étant une filiale de GDF SUEZ Energie Services (64,39%), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans le cadre général des procédures de GDF SUEZ Energie Services, et d'une façon plus générale, du Groupe GDF SUEZ.

1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable sur la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information comptable et financière,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe GDF SUEZ et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont convenablement maîtrisés ou éliminés.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

2. Référentiel

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, CPCU a retenu une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (COSO), conformément au référentiel du Groupe GDF SUEZ.

Le référentiel est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence et prennent en compte le rapport sur le Comité d'Audit publié le 14 juin 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

3. Pilotage du contrôle interne

CPCU s'est dotée du programme de contrôle interne « Internal Control Management and Efficiency » (INCOME) du Groupe GDF SUEZ.

L'organisation chez CPCU, en matière de pilotage du contrôle interne, repose sur les principes ci-dessous exposés.

Orientations générales du contrôle interne

Les orientations générales du Groupe GDF SUEZ, et donc de CPCU, en matière de contrôle interne portent sur :

- le développement et le suivi d'un programme de pilotage efficace et rigoureux, sous la responsabilité des dirigeants, adapté aux risques,
- la formalisation d'un engagement des dirigeants sur la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité ainsi que d'actions d'améliorations identifiées notamment par les résultats de l'évaluation de l'environnement général de contrôle, du dispositif de contrôle interne, des contrôles du programme INCOME et des missions d'audit,
- le déploiement d'une filière « contrôle interne » en appui aux dirigeants et au management.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne est mis en œuvre de la manière suivante :

- le Comité Exécutif, composé de 7 membres : le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de l'Ingénierie et du Développement, le Directeur Commercial, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Financier. Il se réunit toutes les deux semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU,
- les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie, Développement, Commerce) et Fonctionnelles (Communication, Juridique, Financière, Qualité Sécurité Environnement, Ressources Humaines). Chaque Direction définit ses propres procédures de contrôle en fonction des référentiels et des politiques du Groupe et de manière adaptée à chacun de leurs métiers.

L'audit interne de GDF SUEZ Energie Services assure la mise en œuvre des standards professionnels, ainsi que des procédures et instructions définies par l'audit interne Groupe.

En parallèle, le service d'audit interne du Groupe, constitué d'auditeurs disposant des

connaissances techniques requises et mettant leurs compétences particulières au service de l'ensemble des entités :

- traite de manière transversale des sujets d'intérêt commun pour la Société,
- mène les audits,
- émet un avis sur la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place dans chaque entité, dont CPCU, en se fondant notamment sur des travaux visant à évaluer la conception adéquate et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne au sein de la Société, en particulier par le biais de tests des contrôles clés.

4. Application des règles « Éthique » du Groupe GDF SUEZ

Les principes fondamentaux en matière d'éthique « d'agir partout et en toutes circonstances conformément aux valeurs et aux engagements du Groupe dans le respect des lois et réglementations » qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et de chaque collaborateur de CPCU sont définis dans la Charte Éthique GDF SUEZ et le Guide « les pratiques de l'éthique », le Référentiel Intégrité ainsi que dans les codes et guides métiers (le Guide de la Relation Commerciale revu en 2013, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentialité/Informations Privilégiées, le guide de l'Éthique des Relations avec les Fournisseurs, la Charte de Mécénat et Partenariats).

La Charte éthique définit les quatre principes d'éthique de GDF SUEZ : agir en conformité avec les lois et les réglementations, ancrer une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et d'honnêteté et respecter les autres. Elle fixe également le cadre général de la gouvernance de l'éthique qui repose sur l'implication et la responsabilité managériale et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des pratiques et conçoit la conformité éthique comme une contribution à la performance globale du Groupe.

La Charte de l'administrateur prévoit notamment les règles afférentes à l'exercice du mandat de l'administrateur, relatives au respect de l'intérêt social, des lois et des statuts, de l'indépendance de l'administrateur et son devoir d'expression, au conflit d'intérêts, au professionnalisme de l'administrateur, à son implication et son efficacité.

En 2013, des formations "e-learning" (éthique dans les relations d'affaires, prévenir le risque de corruption) ont été déployées auprès des collaborateurs.

5. Prévention et maîtrise des risques

Les principaux risques encourus par la Société et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Un travail d'agrégation par nature de classification, par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ Energie Services qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche GDF SUEZ Energie Services de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques de GDF SUEZ Energie Services, dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'actions demeure, dans leur domaine de compétences respectif, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et

Fonctionnelles. Certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique analyse les principaux risques juridiques découlant du cadre légal et réglementaire, des activités opérationnelles (partenariats et contrats conclus avec les clients et les prestataires) ;
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, matières premières) ;
- la Direction Qualité Sécurité Environnement étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions ;
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

6. Mise en œuvre du contrôle interne

Conformité aux lois et règlements

La Direction Juridique contribue à sécuriser juridiquement le fonctionnement de CPCU et les décisions de ses dirigeants en apportant son appui aux différentes directions de la Société. Cet appui est notamment effectué par les contributions opérationnelles aux contractualisations des activités opérationnelles, aux litiges et arbitrages, aux actions en matière de protection de la responsabilité pénale de CPCU, de ses dirigeants et salariés, par les analyses juridiques effectuées à l'occasion des comités d'engagement. Elle bénéficie de l'appui des centres d'expertises de la Direction Juridique de GDF SUEZ Energie Services et de GDF SUEZ.

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque Direction Opérationnelle ou Fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire,
- la déontologue veille au respect des principes éthiques dans les stratégies de développement et les activités de CPCU. Elle apporte aide et conseils à tout collaborateur en matière d'éthique,
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité,
- la Direction Qualité Sécurité Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale et réalise le reporting environnemental réglementaire.

Fiabilité de l'information comptable et financière

La Direction Financière s'assure que les opérations concourant à l'établissement de l'information comptable et financière s'effectuent en conformité avec la méthodologie de contrôle interne définie par la Direction Audit et Risques du Groupe GDF SUEZ et diffusée dans le cadre du programme INCOME.

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

6.A. Procédures d'autorisations et de délégations

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : achats (énergies, prestations, achats stockés), ressources humaines (paie) et ventes (vapeur, électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

6.B. Procédures comptables et financières

Les procédures comptables et financières permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU peut solliciter le Centre d'Expertise Normes Comptables de GDF SUEZ pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

6.C. Contrôle de gestion

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée.

Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement dans le cadre des procédures du Groupe GDF SUEZ.

6.D. Contrôle des engagements des contrats et risques juridiques

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée avec l'appui de la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en étroite collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à identifier, analyser et encadrer les risques juridiques de la Société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissements.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU a recours aux compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

6.E. Procédure d'investissement

La procédure d'investissement a comme objectifs de :

- renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- sensibiliser l'ensemble des décideurs de la Société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements et à bien les anticiper par le processus budgétaire.

7. Démarche d'amélioration dans le domaine du contrôle interne

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des Directions Fonctionnelles et Opérationnelles et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

Travaux réalisés en 2013

Les travaux entrepris au cours de l'année 2013 ont abouti à :

- la réalisation d'inventaires physiques des stocks de pièces détachées,
- la mise en place de contrôles trimestriels des accès dans toutes les applications informatiques (achats, ventes, paie, comptabilité).

Travaux prévus en 2014

Les travaux prévus en 2014 sont :

- le rapprochement de la valeur du stock de pièces détachées calculé par deux applications informatiques différentes,
- l'enregistrement informatique des commandes d'achat.

V. Rémunérations et avantages des membres des organes d'Administration et de Direction

1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2013 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ et les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ Energie Services.

Ces éléments figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 20 juin 2013 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la ville de Paris.

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue de s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et des autorités de régulation.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des Directions concernées de la Société a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2014.

Frédéric MARTIN

Président du Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 32 584 586,87 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 29 793 000,00 euros.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 32 584 586,87 euros :

- Distribution de dividendes aux actionnaires 12 767 368 euros
- Report à nouveau du solde 19 817 218,87 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 7,4 euros par action, dont 3,9 euros en dividende exceptionnel. Il sera mis en paiement le 30 juin 2014.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

	Montant net	Total
2010	3,15	3,15
2011	3,50	3,50
2012	3,50	3,50

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les conventions visées audit rapport, qui ont été conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration à 47 480 euros pour l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Nègre de ses fonctions d'administrateur en date du 13 février 2014.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 février 2014 a coopté aux lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Nègre et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier, Monsieur Frank Demaille.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Frank Demaille aux lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Nègre et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier.

En conséquence, le mandat de Monsieur Frank Demaille expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Wilfrid Petrie de ses fonctions d'administrateur en date du 13 février 2014.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 février 2014 a coopté aux lieu et place de Monsieur Wilfrid Petrie et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier, Madame Laurence Poirier-Dietz.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Laurence Poirier-Dietz aux lieu et place de Monsieur Wilfrid Petrie et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier.

En conséquence, le mandat de Madame Laurence Poirier-Dietz expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris acte du décès de Monsieur Michel Pelletier, commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement et sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Cyril Brogniard, pour une période allant jusqu'à l'expiration du mandat initial de Monsieur Michel Pelletier, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste Nicolas, Directeur des Finances de la Mairie de Paris, en qualité de censeur, en remplacement de Monsieur Vincent Berjot, précédent Directeur des Finances de la Mairie de Paris appelé à d'autres fonctions, et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier.

En conséquence, le mandat de Monsieur Jean-Baptiste Nicolas expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes les formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes annuels

I – Bilan au 31 décembre 2013

(En euros)

Actif	2013			2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 987 071	2 901 036	86 035	24 512
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....			0	23 832 796
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 511 629		4 511 629	4 511 629
Constructions.....	64 024 613	43 301 923	20 722 690	22 281 197
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	445 830 050	233 328 869	212 501 181	205 049 689
Autres immobilisations corporelles.....	12 641 094	11 582 550	1 058 544	1 262 376
Immobilisations mises en concession.....	495 121 843	46 415 277	448 706 566	433 689 836
Immobilisations corporelles en cours.....	91 327 121		91 327 121	83 556 966
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	206 487		206 487	26 487
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....				
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 752
Prêts.....	1 343 836		1 343 836	1 486 172
Autres.....	936 698		936 698	935 597
Sous-total.....	1 126 562 487	337 529 655	789 032 832	784 289 302
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	17 753 706		17 753 706	24 036 069
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	529 387		529 387	0
Matières et fournitures consommables.....	7 383 303	1 484 220	5 899 083	5 336 721
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	2 138 027		2 138 027	776 914
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	98 299 094	679 454	97 619 640	107 230 268
Autres créances d'exploitation.....	37 425 651		37 425 651	53 738 052
Créances diverses (2).....	10 398 737		10 398 737	19 678 536
Valeurs mobilières de placement.....				
Disponibilités.....	1 475 913		1 475 913	1 593 025
Charges constatées d'avance (2).....	793 982		793 982	872 788
Sous-total.....	176 197 801	2 163 674	174 034 127	213 262 373
Total bilan actif.....	1 302 760 288	339 693 329	963 066 959	997 551 675
(1) Dont à moins d'un an.....			6 982	10 905
(2) Dont à plus d'un an.....			1 331 182	1 472 130

Passif	2013	2012
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	100 106 887	64 849 679
Résultat de l'exercice.....	32 584 587	41 295 828
Situation nette.....	234 937 505	208 391 537
Subventions d'investissement (montant net).....	5 791 323	2 673 267
Provisions réglementées.....	55 652 062	54 136 204
Sous-total.....	61 443 385	56 809 471
Amortissement de caducité.....	147 771 869	144 802 145
Sous-total.....	147 771 869	144 802 145
Capitaux propres	444 152 759	410 003 153
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	13 249 325	13 329 888
Autres.....	3 622 840	2 711 558
Sous-total.....	16 872 165	16 041 446
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	97 626 156	105 105 869
Provisions pour charges.....	69 386 792	74 202 938
Sous-total.....	167 012 948	179 308 807
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	72 373 117	82 410 397
Emprunts et dettes financières diverses.....	61 835 312	64 036 009
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 521 145	7 673 723
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	102 869 335	105 161 450
Dettes fiscales et sociales.....	43 182 606	71 293 615
Autres dettes d'exploitation.....	19 987 118	16 326 649
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	25 877 092	21 653 534
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfiques).....	0	12 751 794
Produits constatés d'avance.....	1 383 362	10 891 098
Sous-total.....	335 029 087	392 198 269
Total bilan passif.....	963 066 959	997 551 675
(1) Dont à plus d'un an.....	67 056 765	72 373 117
Dont à moins d'un an.....	67 524 008	74 073 289
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	0	379 414

II – Compte de résultat au 31 décembre 2013
(En euros)

	2013	2012
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	423 395 319	410 902 140
Production vendue : services.....	9 351 890	11 681 482
Montant net du chiffre d'affaires.....	432 747 209	422 583 622
Production immobilisée.....	546 000	1 668 000
Subventions d'exploitation.....	68 803	29 032
Reprises sur provisions et amortissements.....	22 368 901	30 677 384
Autres produits.....	2 689 798	19 655 911
Transferts de charges.....	2 447 416	2 777 560
Total des produits d'exploitation.....	460 868 128	477 391 509
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	81 190 655	71 400 935
Variations des stocks d'approvisionnements.....	6 543 813	-1 891 520
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	142 113 432	145 764 418
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	2 707 913	3 013 364
Loyers en crédit-bail.....	640 286	640 286
Autres services extérieurs.....	64 752 833	70 776 073
Impôts, taxes et versements assimilés.....	9 481 480	10 021 162
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	30 254 135	30 216 645
Charges sociales.....	16 504 992	13 322 324
Autres frais de personnel.....	2 168 728	-1 550 578
Redevances sur ventes et autres.....	7 449 353	6 010 561
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	2 969 724	3 647 075
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	26 316 157	35 044 029
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	657 949	599 225
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	10 634 685	24 985 988
Autres charges.....	1 028 354	14 592 469
Total des charges d'exploitation.....	405 414 487	426 592 456
Résultat d'exploitation.....	55 453 641	50 799 053
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	231 445	213 342
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	2 145 770	5 249 307
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	6 262	13 440
Autres intérêts et produits assimilés.....	13 327	57 510
Reprises sur provisions et transferts charges.....	137 169	906 368
Total des produits financiers.....	2 302 528	6 226 625
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	2 368 476	2 792 508
Total des charges financières.....	2 368 476	2 792 508
Résultat financier.....	-65 948	3 434 117
Résultat courant avant impôt.....	55 156 248	54 019 828

	2013	2012
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	61 361	11 857 045
Subventions d'investissements virées au résultat.....	72 894	66 735
Autres.....	75 673	396 864
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	1 873 988	5 369 152
Reprises sur provision de réévaluation.....		
Reprises sur provision pour hausse des prix.....	615 043	
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	33 517	8 044 627
Total des produits exceptionnels.....	2 732 476	25 734 423
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	273 780	459 979
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	539 261	3 482 287
Autres éléments.....	14 258	3 604 904
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	4 004 890	3 184 043
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....		
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	4 832 189	10 731 213
Résultat exceptionnel.....	-2 099 713	15 003 210
Participation des salariés aux résultats.....	2 522 253	3 224 528
Impôt sur les bénéfices.....	17 949 695	24 502 682
Total des produits.....	465 903 131	509 352 557
Total des charges.....	433 318 544	468 056 729
Bénéfice.....	32 584 587	41 295 828

III – Annexe au bilan et compte de résultat
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

Note liminaire – activité de la Société

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres » ;
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.
En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux Sociétés concessionnaires :
 - provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées ;
 - provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens ;
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
 - les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1^{er} janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1^{er} janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 - Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu du règlement 99.03 du CRC) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

1.3 - Changement de méthode

La comptabilisation des gaz à effets de serre (quotas Co²) fait l'objet de modifications décrites en note 1.5

1.4 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an.

La comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) a évolué en 2013 :

- Conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004, les allocations de quotas de GES étaient de 2005 à 2012 comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution.
- Depuis le 1^{er} janvier 2013 et conformément aux nouvelles règles établies par l'ANC (Autorité des Normes Comptables), les quotas sont considérés du point de vue comptable comme une matière première de nature administrative et répondent à la définition comptable des stocks.

1.6 - Immobilisations corporelles

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la Société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise. En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Postes de livraison clients	15 ans linéaire
- Stations d'échange réseau.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation fiscale et la dépréciation économique. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1^{er} janvier 2001 et pour la durée résiduelle du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque Société.

1.8 - Actifs circulant

1.8.1 - Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.

Les stocks de quotas de Co2 sont évalués au coût moyen pondéré entre les allocations de quotas gratuites, et les achats réalisés.

Dépréciations des stocks :

- les références (hors compensateurs) non movimentées depuis plus de 2 ans sont dépréciées à 100% de leur valeur,
- les références (hors compensateurs) non movimentées entre 1 et 2 ans sont dépréciées à 50% de leur valeur.

1.8.2 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50% du montant HT lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

1.8.3 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes d'énergie à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

1.11 Principales opérations de la période

Aucune opération majeure n'est à signaler en 2013.

Note 2 – Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Logiciels.....	2 835 708			151 363	2 987 071
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	23 832 796		23 832 796		0
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098				6 098
Immobilisations incorporelles en-cours.....	0	151 363		-151 363	0
Total.....	26 674 602	151 363	23 832 796	0	2 993 169
Immobilisations corporelles :					
Terrains.....	4 511 629				4 511 629
Constructions :					
Sur sol propre.....	50 097 414			51 683	50 149 097
Sur sol d'autrui.....	1 719 887				1 719 887
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	11 627 416			528 213	12 155 629
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	424 805 565		703 530	21 728 016	445 830 050
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 617 407			63 477	1 680 884
Matériel de transport.....	630 262		297 032	23 675	356 905
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	10 200 296			393 100	10 593 396
Autres.....	9 909				9 909
Immobilisations mises en concession.....	470 875 727		250 359	24 496 474	495 121 843
Immobilisations corporelles en cours.....	83 556 967	55 208 099	153 306	-47 284 638	91 327 121
Avances et acomptes.....	26 487	180 000			206 487
Total.....	1 059 678 965	55 388 099	1 404 227	0	1 113 662 837
Immobilisations financières :					
Participations.....	7 489 195				7 489 195
Autres titres immobilisés.....	136 752				136 752
Prêts.....	1 486 172	31 509	173 845		1 343 836
Autres immobilisations financières.....	935 597	1 101			936 698
Total.....	10 047 716	32 610	173 845		9 906 481
Total général.....	1 096 401 284	55 572 072	25 410 868		1 126 562 487

Les **immobilisations incorporelles** baissent de 24 M€, en raison du reclassement des quotas de Co2 à un compte de stock selon les règles comptables.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 55 M€.

Les **immobilisations mises en service** en 2013 s'élèvent à 47 M€ et concernent essentiellement :

- **les biens de retour** (23 M€), dont :
 - les modernisations de canalisations (6 M€), dont le tronçon Réaumur Sébastopol,
 - les canalisations dans Paris (6 M€),
 - les branchements capitalisés depuis l'avenant 10 (4 M€),
 - les canalisations du projet Paris Nord-Est (1,5 M€)
- **les biens de reprise – production** (17 M€), dont :
 - les investissements environnementaux à Saint-Ouen charbon pour réduire les émissions de poussières (4 M€),
 - la modernisation des Groupes Turbo Alternateurs de Saint-Ouen Charbon (2 M€),
 - la modernisation du tubage des cheminées de Bercy (2 M€),

- les mises en conformité des détections incendie de Bercy, Ivry-sur-Seine, Vaugirard (1 M€),
- **les biens de reprise – distribution** (4 M€) :
 - les canalisations hors Paris (3 M€), et
 - le « Smart Metering » en sous-stations (1 M€),
- **les biens propres** (3 M€) :
 - postes de livraison clients.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 92 M€, dont :

- biens de retour (42 M€), composés en partie de :
 - l'achèvement de la canalisation structurante T3 (14 M€),
 - la modernisation de canalisations de réseau condensats structurantes (14 M€),
 - la boucle d'eau chaude Pré Saint-Gervais (4 M€),
 - les branchements suite à l'avenant 10 (2 M€),
- biens de reprise (27 M€), dont :
 - **distribution** (2 M€),
 - **production** (24 M€) :
 - le projet de mise en conformité des centrales fioul (8 M€),
 - le projet co-combustion (3 M€),
 - la modernisation du génie civil de la centrale d'Ivry-sur-Seine (3 M€),
 - le désenfumage et la ventilation de la centrale de Grenelle (2 M€),
- biens propres (22 M€) :
 - centrale de production Géoméropole (21 M€),
 - postes de livraison (1 M€).

Les désinvestissements s'élèvent à 1 M€ et concernent :

- l'abandon du projet photovoltaïque à la centrale de Vaugirard (0,2 M€),
- le camion utilisé pour l'injection de la mousse Condufill (0,3 M€).

La somme des amortissements et dépréciations des immobilisations sortie sur l'exercice s'élève à 1 M€.

2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 811 196	89 840		2 901 036
Constructions :				
Sur sol propre.....	32 773 930	1 153 440		33 927 370
Sur sol d'autrui.....	1 319 865	25 334		1 345 199
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	7 069 725	959 629		8 029 354
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	219 515 158	14 136 582	530 071	233 121 669
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 589 532	16 840		1 606 372
Matériel de transport.....	513 051	39 117	297 032	255 136
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	9 092 915	628 126		9 721 041
Autres.....	0			0
Immobilisations mises en concession	37 185 891	9 267 248	37 863	46 415 277
Total.....	311 871 263	26 316 156	864 966	337 322 453

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvements nets amortissements fin d'exercice
	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	
Logiciels.....					
Constructions :					
Sur sol propre.....					
Sur sol d'autrui.....					
Installations générales, agencements et à ménagements des constructions.....					
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....		3 723 908		1 873 988	1 849 920
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, à ménagements divers.....					
Matériel de transport.....					
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....					
Autres.....					
Immobilisations mises en concession.....					
Total.....	0	3 723 908		1 873 988	1 849 920

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement la centrale de Saint-Ouen pour 1,1 M€ et la centrale de Grenelle pour 1,2 M€.

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 8 313 K€ pour le charbon et 9 441 K€ pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, soit 502 KT pour 529 K€, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures soit 7 383 K€ correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 1 484 K€.

2.2.2 Charges constatées d'avance

(En euros)	2013	2012
Locations diverses.....	477 046	293 391
Assurances.....	189 275	191 947
Redevances d'occupation des sols.....	106 330	345 378
Divers.....	21 331	42 072
Total.....	793 982	872 788

2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 19 167 K€.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 16 587 K€, et les ventes d'électricité à la Société SOVEN (centrale d'achat de la branche GDF SUEZ Energie Services) à facturer au titre de décembre 2013 pour 2 000 K€.

2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....				
Prêts (1).....	1 343 836	5 672	6 982	1 331 182
Autres immobilisations financières.....	936 698	936 698		
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	264 070	245 792		
Autres créances clients.....	98 035 024	98 035 024		
Personnel et comptes rattachés.....	75 269	90 828		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	33 973 855	33 973 855		
Impôt sur les sociétés.....	2 076 243	2 076 243		
Groupe et associés.....	58 090	58 090		
Débiteurs divers.....	10 398 737	10 398 737		
Autres créances.....	1 242 194	1 242 194		
Charges constatées d'avance.....	793 982	793 982		
Totaux.....	149 197 998	147 857 114	6 982	1 331 182
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	17 582			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	145 136			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....				
A plus d'1 an à l'origine.....	72 373 117	6 258 102	33 200 847	32 914 168
Total emprunts et dettes.....	72 373 117	6 258 102	33 200 847	32 914 168
Emprunts et dettes financières divers.....	61 835 312	61 835 312		
Avances et acomptes reçus.....	7 521 145	7 521 145		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	104 887 460	104 887 460		
Personnel et comptes rattachés.....	10 544 060	10 544 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	6 263 381	6 263 381		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	25 593 885	25 593 885		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	781 280	781 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	23 858 967	23 858 967		
Autres dettes.....	19 987 118	19 987 118		
Produits constatés d'avance.....	1 383 362	1 383 362		
Totaux.....	335 029 087	268 914 072	33 200 847	32 914 168

Tous les emprunts sont à taux variable sauf les prêts souscrits en juillet 2010 et 2012 pour un montant initial de 88,7 M€.

2.4 Etat des provisions

Commentaires sur les provisions :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions réglementées :					
Provision pour hausse des prix	11 132 274	280 982	615 043		10 798 213
Amortissements dérogatoires.....	43 003 930	3 723 908	1 873 988		44 853 850
Total.....	54 136 204	4 004 890	2 489 031		55 652 062
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques	105 105 869	6 197 274	3 102 448	10 574 540	97 626 155
Provisions pour charges.....	74 202 938	4 437 415	4 525 655	4 727 905	69 386 793
Total.....	179 308 807	10 634 690	7 628 103	15 302 445	167 012 948
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations corporelles.....	240 718		33 517		207 201
Sur stocks matières consommables.....	1 302 966	181 254			1 484 220
Sur comptes clients.....	522 756	476 695	319 997		679 454
Autres provisions pour dépréciation.....	29 641		29 641		0
Total.....	2 096 082	657 949	383 156	0	2 370 875
Total général.....	235 541 092	15 297 528	10 500 290	15 302 445	225 035 884
Dont dotations et reprises d'ex ploitation.....		11 292 638	8 011 259	15 302 445	
Dont dotations et reprises ex ceptionnelles.....		4 004 890	2 489 031		

2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total
2008	6 117 500	0	6 117 500
2010	1 409 461	319 794	1 729 255
2011	414 767	2 126 757	2 541 524
2012	0	128 952	128 952
2013	0	280 982	280 982
Total.....	7 941 728	2 856 485	10 798 213

2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques :					
Provision amiante réseau	6 040 286	0	298 953	151 471	5 589 862
Provision amiante chaufferies	750 000	0	387 792	312 208	50 000
Provision retours d'eau Paris	78 249 395	4 213 271	1 541 901	5 826 713	75 094 052
Provision retours d'eau Hors Paris	3 104 753	0	141 606	430 866	2 532 281
Provision ouvrages spéciaux	1 859 272	0	0	1 859 272	0
Provision dessus-dessous	1 192 461	0	0	0	1 192 461
Provision désamiantage retours d'eau structurants	8 643 191	684 003	136 641	0	9 190 554
Autres	5 266 512	1 300 000	595 556	1 994 010	3 976 946
Total.....	105 105 869	6 197 274	3 102 448	10 574 540	97 626 155
Provisions pour charges :					
Provision pour renouvellement compensateurs	19 740 735		173 774	1 066 856	18 500 104
Provision pour renouvellement retours d'eau structurants	29 448 006	1 654	350 062	831 049	28 268 549
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	21 099 081	4 318 478	3 841 503	2 830 000	18 746 056
Autres	3 915 116	117 284	160 315	0	3 872 085
Total.....	74 202 938	4 437 416	4 525 655	4 727 905	69 386 793
Total général.....	179 308 807	10 634 690	7 628 103	15 302 445	167 012 948

2.4.2.1 Dotations aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 M€ en 2013 contre 25 M€ en 2012 et concernent essentiellement :

- la provision de remise en état des retours d'eau, 4,2 M€ (8,3 M€ en 2012) dont :
 - 4,2 M€ pour le réseau Paris,
 - pas de dotation pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 4,2 M€ correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé). Cependant, ils sont susceptibles de faire l'objet de travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de l'Ingénierie et du Développement. 11 tronçons dans Paris sont concernés.

- la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 4,3 M€ (3,2 M€ en 2012).

La variation entre 2012 et 2013 (+ 1,1 M€) vient :

- du retour d'expérience des décennales (+ 1,5 M€) :
 - o le montant de la décennale d'une chaudière fioul a été réévalué de 0,8 à 1 M€ pour les sites de Bercy, Grenelle, Vaugirard, Ivry-sur-Seine et a un impact de 1,1 M€,
 - o le montant de la décennale des deux économiseurs de Saint-Ouen 1 a été augmenté de 0,15 M€ à 0,35 M€, soit un effet de 0,4 M€,
- la moindre utilisation des cogénérations, suite à la fin des contrats 97-01, fait décroître la charge de 0,7 M€ en 2012 à 0,3 M€ en 2013.

2.4.2.2 Reprises aux provisions pour risques et charges

Les reprises aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 22,9 M€ en 2013 contre 30,7 M€ en 2012 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 7,9 M€ contre 8 M€ en 2012 dont :
 - 7,4 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (1,7 M€ en 2013 contre 5 M€ en 2012), cette baisse étant en lien avec les difficultés à obtenir les autorisations de voirie pour réparer les sinistres sur le réseau condensats,
- aux évolutions d'hypothèses (effet de 6,3 M€ en 2013 vs 1,7 M€ en 2012) retenues concernant :
 - le taux de remplacement de 23,89% en 2012 à 23,71% en 2013 a un effet de 0,7 M€. Le taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux de remplacement constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2012 et 2013. En 2012, la moyenne était fondée sur les taux des 9 dernières années (2004 -2012). En 2013, la moyenne a pris en compte les taux des 10 dernières années (2004 à 2013). Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2013 similaire à celui de 2012,
 - la mise à jour de la cartographie avec un effet de 3 M€,
 - le coût de l'inspection réajusté de 114 €/mètre linéaire en 2012 à 104 €/mètre linéaire en 2013 effet de 2,7 M€
- la provision pour désamiantage du réseau (0,6 M€) et des centrales (0,7 M€),
- la provision pour renouvellement des retours d'eau structurants (reprise de 0,6 M€ en 2013 versus 11,1 M€ en 2012). Cette reprise correspond à des travaux de remise à neuf des tronçons dans le cadre de la réalisation du programme de renouvellement de ces tronçons défini de 2008 à 2014. La baisse considérable de la reprise est en lien avec la baisse des travaux en raison des difficultés à obtenir les autorisations de voirie,
- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs (6,7 M€ en 2013 versus 2,1 M€ en 2012), en lien avec :
 - la réalisation des décennales chaudières réalisées sur les chaudières fioul :
 - numéro 2 et 3 de la centrale d'Ivry-sur-Seine,
 - numéro 2 de la centrale de Vaugirard,
 soit un montant total de 2,2 M€,
 - le report de travaux concernant les économiseurs, en raison d'un état meilleur qu'anticipé, soit un effet de 2,8 M€,
 - la réalisation de la révision majeure des 48 000 heures pour la cogénération de Saint-Ouen (1,7 M€),
- la provision pour renouvellement des compensateurs (1,2 M€ en 2013) suite à un inventaire physique réalisé en 2013,
- les provisions pour risques au titre des branchements sans service été (2 M€) et ouvrages spéciaux « Poches de Purge » (1,9 M€) ont été reprises suite au retour d'expérience observé depuis la constitution de ces provisions en 2008 et 2002.

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10% du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2012.....	410 003
Distribution de dividendes.....	-6 039
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	4 634
Autres variations : amortissement caducité.....	2 970
Résultat de l'exercice 2013.....	32 585
Capitaux propres au 31 décembre 2013.....	444 153

2.7 Charges à payer

Elles s'élèvent à 123 902 K€.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Fournisseurs – factures non parvenues.....	109 050 K€
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	10 543 K€
- Organismes sociaux, charges à payer.....	3 563 K€
- Etat, charges à payer.....	747 K€

Note 3 – Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires augmente de 2%, (433 M€ en 2013 - 422 M€ en 2012), cette variation s'analyse comme suit :

- le chiffre d'affaires de l'activité thermique progresse de 10% de 362 M€ en 2012 à 400 M€ en 2013 avec une hausse des volumes vendus de 7% en lien avec la rigueur climatique,
- le chiffre d'affaires de l'activité électrique décroît de 45% de 59 M€ en 2012 à 32 M€ en 2013 avec la fin du contrat d'obligation d'achat « 97-01 » de la cogénération de Saint-Ouen le 8 mars 2013.

3.2 Charges de personnel

La variation des « autres frais de personnel » vient de la comptabilisation de la différence tarifaire, avantage en nature des retraités CPCU qui bénéficient d'un tarif réduit du gaz et de l'électricité.

En 2013, une charge de 0,5 M€ a été comptabilisée alors qu'un produit de 3,3 M€ avait été comptabilisé en 2012, correspondant aux années 2003 à 2007 ayant été soldés en 2012.

3.3 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2013	2012
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....(1)	-478	8 375
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....		
Charges		
Dotations et reprises de provisions réglementées..... (2)	-1 516	2 185
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle...	34	8 045
Autres produits et charges exceptionnels.....	-139	-3 602
Total	-2 099	15 003

(1) Les plus ou moins values de cession se décomposent comme suit :

- la charge représentant la dépréciation des investissements :
 - de l'abandon du projet photovoltaïque (0,2 M€)
 - de compensateurs renouvelés dans le cadre du programme retour d'eau structurant et de collecte, sinistres et inventaire (0,1 M€),
 - de canalisations renouvelées dans le cadre du programme de modernisation des canalisations structurantes et de collecte (0,2 M€).

(2) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :

- 3,724 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 1,874 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires,
- 0,281 M€ de dotations aux amortissements stocks et 0,615 M€ de reprises aux amortissements stocks.

3.4 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	55 156	-19 163	35 993	34 684
Exceptionnel.....	-2 099	798	-1 301	-2 099
Total.....	53 057	-18 365	34 692	32 585

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (18,365 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (17,950 M€) correspond d'une part à la régularisation d'impôt sur les sociétés 2012 (- 0,217 M€), de l'impôt sur les sociétés sur dividendes (0,181 M€) et, d'autre part, à un crédit d'impôts compétitivité emploi (- 0,379 M€).

L'impôt 2013 est calculé avec la majoration de 10,7% appliquée au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'impôt sur les sociétés à 38%.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

Note 4 – Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	145	2	147
Agents de maîtrise (et assimilés).....	347	1	348
Agents d'exécution (et assimilés).....	71	0	71
Total.....	563	3	566

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :	
- Redevances de crédit-bail restant à courir	321 K€
- Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....	39 728 K€
- Achat de combustibles :-	
- Fioul 62 500 tonnes	32 405 K€
- Charbon 75 000 tonnes.....	6 439 K€
- Gaz 790 GWH.....	25 432 K€
- Opération de swap sur achats de combustibles fossiles.....	-36 K€
- Achat de quotas de CO ²	4 583 K€
- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....	9 973 K€
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4).....	124 469 K€
- Engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette.	6 550 K€

4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2013 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeur résiduelle
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 294	640	21 070	915	16 846	321	0	0	321 0	5 488
Total.....	18 294	640	21 070	915	16 846	321	0	0	321	5 488

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG, notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossement au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG, reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 124 M€, avec un taux d'actualisation retenu par GDF SUEZ SA et CPCU de 3,66% fin 2013 versus 3,3% fin 2012.

Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

4.5 Droits individuels à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 53 482 heures.

4.6 Consolidation

La Société entre dans le périmètre de consolidation des Sociétés GDF SUEZ Energie Services et GDF SUEZ qui détiennent 64,39% des actions de CPCU. Par ailleurs, la Société est cotée à la Bourse de Paris par Euronext, Compartiment C et établit des comptes consolidés.

4.7 Entreprises liées

CPCU est détenue à 64% par le Groupe GDF SUEZ.

Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- produits.....	24,637 M€	(ventes à SDC Clichy, SNC CVE, SNC COGE-VITRY)
- charges.....	103,673 M€	
- dont achat de combustibles	63,649 M€	(fioul et charbon auprès de SOVEN, ELECTRABEL et GDF SUEZ Belgium EMT)
- dont achat de chaleur	32,614 M€	(auprès de la SNC COGE-VITRY)
- dont frais divers sur combustibles	3,929 M€	(auprès de la SA TRS)
- créances.....	5,700 M€	
- dettes.....	20,687 M€	

CPCU est détenue à 34% par la ville de Paris.

Les ventes de chaleur à la ville de Paris se sont élevées à 24 M€ en 2013.

4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées.....	21 124 978 €
- subventions d'investissements.....	2 198 329 €

23 323 307 €

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement.....	7 611 836 €
---	-------------

4.9 Liste des filiales et participations
(En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....	40	5 449	50	20	20			71 699	2 973		
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....	100	361	55	55	55	-	-	12 324	-179		-
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....	10 000	103 481	19	724	724			84 908	2 080		
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....	14 410	65 409	22	6 278	6 278	-	-	74 556	15 745	2 146	
S.A. Transports Réunis Services 79 rue Julian Grimau BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....	550	499	26	366	366	-	-	4 385	292		
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....	100	-1 617	45	45	45	-	-	6 550	15 837	-75	0
SAS Géométropole 185 rue de Bercy 75012 PARIS N° SIREN 799 144 399.....	100	0	44	44	44		0	0	0	0	

Note 5 – Tableau de financement 2013

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2013	2012
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	32 585	41 296
+ Dotations aux amortissements.....	33 010	41 746
- Reprises.....	-1 874	-5 369
+ Dotations aux provisions.....	11 574	25 714
- Reprises.....	-23 017	-38 722
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-73	-67
- Plus-values de cession.....	0	-8 375
+ Moins-values de cession.....	478	0
Total capacité d'autofinancement.....	52 682	56 224
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	52 682	56 224
Cessions d'immobilisations incorporelles.....	0	493
Cessions d'immobilisations corporelles.....	61	11 857
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....	141	98
Augmentation des autres capitaux propres.....	3 191	2 416
Augmentation des dettes financières.....	2 153	28 151
Total des ressources.....	58 228	99 239
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	6 038	6 038
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....		140
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	55 539	70 177
Acquisitions d'immobilisations financières.....		23
Remboursement de dettes financières.....	11 870	15 800
Total des emplois.....	73 447	92 178
Variation du fonds de roulement net global	-15 219	7 061
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	6 582	-1 892
Avances et acomptes versés sur commandes.....	573	-743
Créances clients et comptes rattachés.....	12 629	-31 258
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	-153	126
Dettes fournisseurs et autres.....	-11 030	36 378
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	8 601	2 611
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	5 013	678
Autres créditeurs.....	-1 410	-3 019
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation.....	3 603	-2 341
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement.....		
Disponibilités.....	3 015	-7 331
Concours bancaires courants.....		
Variation nette de trésorerie.....	3 015	-7 331
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	15 219	-7 061

Note 6 – Rémunérations des dirigeants

Les 10 plus fortes rémunérations versées sur l'année en 2013 s'élèvent à 1 432 396 €.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux, ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions.

Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 47 480 €.

Note 7 – Litiges en cours

Aucun litige significatif n'est à signaler.

Note 8 – Certificats d'Economies d'Energie

Le résultat 2013 est une charge de 1 M€ à comparer à un produit de 0,1 M€ en 2012.

La 2^{de} période définie par le décret n°2010-1663 du 29.12.2010 a été prolongée d'un an et couvre les années 2011 à 2014. Sur cette période, l'obligation de CPCU compte tenu des ventes passées et l'estimation de 2014 s'élève à 2 084 GWh cumac.

Le déficit estimé sur la période est estimé à 711 Gwh cumac compte tenu des éléments suivants :

- CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 1100 GWh cumac au 31.12.2012,
- CPCU est en attente de l'acquisition de 272 GWh cumac au 31.12.2013,
- les CEE seraient achetés au cours de 3,7 €/MWh cumac.

La charge à payer à l'issue de la période progresse de 1,2 M€ au 31 décembre 2012 à 2,2 M€ au 31 décembre 2013.

Note 9 – Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets TUILLET Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET Audit				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	98	96	88%	86%	110	110	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	13	0	12%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	111	96	100%	86%	110	110	100%	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe des comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre Société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraite assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.4 relative aux engagements de retraite et assimilés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, autres que celles perçues par le directeur général de votre Société, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2014

Les commissaires aux comptes

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société CPCU

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2014

Les commissaires aux comptes

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

Rapport du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1065, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre XVII du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés des instructions de reporting et des tableaux d'indicateurs envoyés aux contributeurs (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre janvier et avril 2014 pour une durée d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les Sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions RH et QSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹:

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion .

¹ **Informations environnementales et sociétales** : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales, la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables, la consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting environnemental et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 38 % et 61% des indicateurs environnementaux³.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les informations environnementales consolidées sont issues des déclarations annuelles faites à l'administration (déclarations GEREP) en février de l'année suivante.
- Les méthodes utilisées pour estimer les quantités de déchets sur le dernier mois de l'exercice ne sont pas suffisamment précisées et partagées.

Paris-La Défense, le 11 avril 2014

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Charles-Emmanuel Chosson
Christophe Schmeitzky
Expert Développement durable

² Le site de Saint-Ouen

³ 61% des rejets de CO₂, 46% des rejets de SO₂, 42% des rejets de NOx et 38% des émissions de poussières

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Avec la Société Climespace, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 22 %

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Président du Conseil d'Administration de CLIMESPACE,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE,

Monsieur Jean-Pierre NEGRE, administrateur de CPCU, est également représentant permanent de COFELY Finance et Investissement,

Monsieur Jérôme TOLOT, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Convention d'exploitation des installations de production de chaleur et de froid secteur Paris Nord Est

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention confiant à la Société Climespace l'exploitation de la centrale de production de chaleur et de froid située 139, boulevard Macdonald à Paris (19^e) pour une durée de 15 ans.

Cette convention n'est, à ce jour, pas encore conclue, mais votre Conseil d'Administration en a autorisé la signature.

Aucun impact comptable n'est par conséquent reconnu sur l'exercice 2013.

b. Convention de fourniture d'énergie frigorifique de la centrale de production Paris Nord Est au réseau de Froid de la ville de Paris

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention de fourniture d'énergie frigorifique à la Société Climespace pour alimenter le réseau de distribution de froid exploité par la Société Climespace sur le secteur Paris Nord Est, soit les entrepôts Mac Donald et la ZAC Claude Bernard.

Cette convention n'est, à ce jour, pas encore conclue, mais votre Conseil d'Administration en a autorisé la signature.

Aucun impact comptable n'est par conséquent reconnu sur l'exercice 2013.

c. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance et de mise à disposition de personnel conclue entre votre Société et la Société Climespace le 20 janvier 2000.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.8.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

d. Convention de fourniture d'énergie thermique de la centrale Hôtel de Ville au réseau de chaleur de la ville de Paris

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'application de la fourniture d'énergie thermique assurée par la Société Climespace à votre Société.

Cette convention entre en vigueur à compter du 15 février 2014 et ce pour une durée de 15 ans.

Aucun impact comptable n'est par conséquent reconnu sur l'exercice 2013.

2. Avec la Société GDF SUEZ Energie Services (« GDF SUEZ ES »), actionnaire à 64,39 %

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services en charge de COFELY Réseaux,
Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU,
Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Convention d'exploitation des équipements de la boucle géothermique Paris Nord Est

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention confiant à GDF SUEZ Energie Services, agissant sous le nom commercial Cofely Réseaux, les prestations relatives à l'exploitation des équipements de la boucle géothermale pour l'approvisionnement de la centrale de production de chaleur et de froid située 139, boulevard Macdonald à Paris (19^e).

Cette convention a été conclue le 30 septembre 2013.

Aucun impact comptable n'est reconnu sur l'exercice 2013.

b. Convention relative à la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre PNAQ 3

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le projet de convention confiant à GDF SUEZ Energie Services la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) pour la durée du 3^{ème} Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ 3), soit les exercices 2013 à 2020.

Le prix comprend :

- une partie fixe forfaitaire annuelle de K€ 3 par installation de catégorie A et K€ 6 par installation de catégorie B,
- une partie variable de 0,5 % des transactions effectuées plafonnées à € 5.000 par transaction.

Ce contrat a été conclu le 10 décembre 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 36.

c. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique conclue avec GDF SUEZ Energie Services le 24 mars 1999.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.4.a. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

3. Avec la S.N.C. Cogé Vitry, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50 %

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU, est également Gérant de la S.N.C. COGE VITRY.

a. Convention de fourniture de vapeur

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un avenant (« avenant n° 5 ») au contrat conclu le 18 décembre 2002 ayant pour objet la fourniture de vapeur produite par la S.N.C. Cogé Vitry sur son site de Vitry-sur-Seine à votre Société.

En raison d'événements de nature à modifier les conditions économiques de ventes, dont la fin du contrat d'obligation d'achat d'électricité « 97-01 » au 31 mars 2013 et de l'évolution de la législation sur les gaz à effet de serre, votre Société et la S.N.C. Cogé Vitry se sont rapprochées pour modifier le prix de la chaleur selon le mode de fonctionnement de la chaudière (post-combustion et air ambiant ou mode récupération simple), les obligations des parties et prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat a été conclu le 20 septembre 2013 et prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2013.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.7.a. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

b. Convention d'assistance

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance conclue avec la S.N.C. Cogé Vitry le 14 décembre 2001.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.7.c. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

c. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement pour une durée de dix ans de la convention conclue entre votre Société et la S.N.C. Cogé Vitry le 31 mai 2002.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.7.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

4. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55 %,

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services, est administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU, est également Gérant de la S.N.C. CVE.

a. Convention de fourniture de chaleur

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un avenant (« avenant n° 5 ») qui prévoit la modification du terme C1, prix proportionnel à la consommation et ses modalités de révision afin de prendre en compte les événements de nature à modifier les conditions économiques de ventes tels que la fin du contrat d'obligation d'achat d'électricité « 97-01 » au 31 mars 2013 et de l'évolution de la législation sur les gaz à effet de serre.

Ce contrat a été conclu le 20 septembre 2013.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.6.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

b. Convention d'assistance

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance conclue avec la S.N.C. CVE le 4 juillet 2005.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.6.c. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

5. Avec la Société Géoméropole, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 44 %

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Président du Conseil d'Administration de CLIMESPACE et Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE,

Monsieur Jean-Pierre NEGRE, administrateur CPCU, est également représentant permanent de COFELY Finance et Investissement au Conseil d'Administration de CLIMESPACE,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Contrat de fourniture d'énergie thermique

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention fixant les conditions de la fourniture d'énergie thermique par la Société Géométropole à votre Société pour l'alimentation du réseau de distribution de chaleur exploité par votre Société sur le secteur Paris Nord Est.

Cette convention entre en vigueur à compter de la réception de la centrale PNE et est conclue pour une durée de 30 ans.

b. Pacte d'associés relatif à la Société Géométropole avec votre Société, la Société Climespace et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un pacte d'associés avec la Société Climespace et la CDC auquel étaient annexés les statuts modificatifs en vue de l'augmentation du capital qui sera réalisée afin de financer l'achat de la centrale de production.

La Société Géométropole a été créée le 17 décembre 2013 et est constituée sous forme d'une SAS avec pour actionnaires votre Société, la Société Climespace et la CDC avec comme participation respectivement 44 %, 22 % et 34 % et a pour objet :

- la réalisation de toutes opérations techniques, financières, juridiques et commerciales portant sur l'exploitation de la centrale de production de chaleur et de froid et d'un doublet géothermique comprenant les liaisons reliant le doublet à la centrale dans le 19^e arrondissement de Paris (les « Ouvrages »),
- la vente de la chaleur et du froid produits à partir des Ouvrages à votre Société et la Société Climespace afin que cette chaleur et ce froid soient distribués respectivement par votre Société et la Société Climespace prioritairement sur le territoire de la ville de Paris ou à tout délégataire de service public désigné par la ville de Paris, qui se substituerait respectivement à votre Société et/ou à la Société Climespace au terme de leurs contrats de délégation de service public les liant à la ville de Paris.

6. Avec la Société SOCCRAM (filiale de GDF SUEZ Energies Services)

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'Administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Accord de commissionnement

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention prévoyant le versement d'une commission à la Société SOCCRAM d'un montant global et forfaitaire de K€ 1.400 Hors Taxes à la suite de l'attribution du contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le secteur Ivry Port Centre.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Société Soven

Contrat de prestations de services, d'achat et de ventes, d'électricité, de gaz et de quotas CO₂

La Société Soven et votre Société ont conclu, en date du 21 septembre 2012, un contrat aux termes duquel la Société Soven s'engage à mettre en œuvre une stratégie de valorisation afin de maximiser la marge énergie de la turbine à gaz de la cogénération de Saint-Ouen. Ce contrat avait été préalablement autorisé par votre Conseil d'Administration du 30 août 2012.

Dans le cadre de cette convention, la Société Soven fournit des prestations de Conseil afin de :

- valoriser la vente d'électricité sur les marchés tout en réalisant la fourniture et/ou la couverture financière des quotas de CO₂ et du gaz nécessaires à cette production d'électricité,
- réduire les risques issus de la volatilité des prix des marchés de l'électricité et du gaz naturel tout en optimisant la marge sur énergies.

Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Au titre de ce contrat, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 147.

2. Avec la Société GDF SUEZ, actionnaire indirect à hauteur de 64,39 %

Convention d'assistance

Votre Société a conclu avec son actionnaire majoritaire, la Société GDF SUEZ, un contrat en date du 11 octobre 2012 par lequel GDF SUEZ propose d'assurer à votre Société une assistance, par son Service Relation du Travail (SRT-IEG), dans le domaine juridique et réglementaire en droit social notamment spécifique au statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières (IEG). Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une période de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Au titre de ce contrat, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 121.

3. Avec la Société GDF SUEZ et la ville de Paris, actionnaires de votre Société respectivement à hauteur de 64,39 % et 33,50 %

Convention de garantie / contre-garantie sur l'emprunt *B.E.I.*

Lors de sa séance du 28 mars 2013, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention tripartite ayant pour objet de compléter le mécanisme de garantie et de contre-garantie mis en place dans le cadre du contrat de prêt en date du 20 mai 2010 souscrit par votre Société auprès de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) d'un montant de € 145 000 000 ayant pour objet de contribuer au financement de l'extension du réseau de chauffage urbain dans l'est de Paris, à la rénovation d'installations existantes et à la construction de nouvelles unités de production énergétique.

Cette convention tripartite a pour objet, en cas d'appel par la B.E.I. de la garantie autonome à première demande et/ou du cautionnement, en vue du paiement des sommes qui lui seraient dues au titre du contrat de financement si CPCU était défaillante, de déterminer le rang conventionnel de règlement des créances potentielles de GDF SUEZ et de la ville de Paris à l'encontre de votre Société et d'organiser le recours entre les garants.

Elle a pris effet le 1^{er} avril 2013 et son terme est fixé à la date du complet règlement et au maximum deux ans après l'échéance du contrat de Concession.

Cette convention a été conclue le 17 juillet 2013.

4. Avec la Société GDF SUEZ Energie Services (« GDF SUEZ ES »), actionnaire à 64,39 %

Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF SUEZ ES assure à votre Société, depuis le 1^{er} janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11 % du chiffre d'affaires social hors taxes de votre Société.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 461.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

5. Avec les Sociétés Tiru (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19 %), TSI, Ivry Paris XII et le Syctom

Nature et objet

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom.

Modalités

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre Société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Sycotom avec la Société Tiru et le Sycotom. Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre Société a signé un deuxième avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1^{er} août 2008, votre Société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la Société Tiru et le Sycotom dont l'objet est d'acter la maîtrise-d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des processus de traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycotom d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Ouen par votre Société. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre Société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les Sociétés Tiru, TSI et le Sycotom visant à :

- acter le transfert de propriété des installations réalisées par votre Société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Sycotom d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre Société à réaliser les études et travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la Société exploitante de l'UVE Isséane, la Société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société préalablement à sa mise en œuvre. Le Conseil d'Administration de votre Société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Lors du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2010, un cinquième avenant a été autorisé, visant à :

- réaliser le transfert de propriété de l'installation réalisée par votre Société pour le traitement de l'eau alimentaire de l'UVE d'Isséane, en complément des dispositions prises dans le cadre de l'avenant n° 4,
- introduire la Société Ivry Paris XII, nouvel exploitant de l'UIOM d'Ivry Paris XII à compter du 1^{er} février 2011, en tant que partie prenante du contrat de fourniture de vapeur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 16 décembre 2010.

Un avenant n° 6 ayant pour objet de redéfinir la formule de révision du prix de vente de vapeur à la suite d'un changement intervenu sur un indice a été conclu en date du 28 février 2013.

Par omission, cet avenant n° 6 n'avait pas été autorisé préalablement à sa conclusion mais il l'a été a posteriori lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 46 761.

6. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY ENERGIE (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55 %

a. Convention de prêt

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sous-station de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon-Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 %, est remboursable sur 19 ans et 9 mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1^{er} juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre Société et CVE à compter du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la Société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de cinq ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 %. Ce prêt a fait l'objet d'un avenant au 30 juin 2012 dont les termes essentiels sont :
- le taux d'intérêt est fixé à 3,50 %,
- une première tranche de M€ 5,1 est remboursable en cinq versements annuels constants du 30 juin 2013 au 30 juin 2017,
- une seconde tranche de M€ 3,87 est remboursable au plus tard le 30 juin 2017.

Votre Société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de la BNP dans une limite de M€ 8,97 concernant le prêt souscrit par ces derniers.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 8.

b. Convention de fourniture de chaleur

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre Société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre Société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre Société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FUO du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés publics » des fiouls lourds TTBTs au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors T.V.A. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1^{er} janvier 2007, l'indice du FUO du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre Société et CVE ont conclu un deuxième avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CHO des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre Société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en considération dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre Société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1^{er} juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 26 février 2008.

Le 29 décembre 2009, votre Société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,
- G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,
- ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ».

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2009.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, la signature d'un cinquième avenant a été acceptée par votre Conseil d'Administration en date du 30 août 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 10 830.

c. Convention d'assistance

Votre Société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance.

Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre Société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre Société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2009.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 360.

d. Convention d'exploitation par votre Société des canalisations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange

Aux termes de la convention de concession de travaux et de services pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV) attribuée le 10 février 2004, la Société CVE construit et exploite les ouvrages :

- de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre Société,
- d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre Société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par votre Conseil d'Administration le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de services attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre Société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1^{er} mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre Société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre Société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 263.

7. Avec la S.N.C. Cogé Vitry, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50 %

a. Convention de fourniture de vapeur

La S.N.C. Cogé Vitry et votre Société ont conclu, en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre Société, moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre Société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1^{er} juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1^{er} novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre Société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :
 - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
 - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en mode post combustion et air ambiant majoré de 5 % ;
- un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2008.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, la signature d'un cinquième avenant a été acceptée par votre Conseil d'Administration en date du 30 août 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 32 614.

b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations

La S.N.C. Cogé Vitry et votre Société ont conclu, en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confie à votre Société, moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à Vitry-sur-Seine. La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre Société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur au 1^{er} juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre Société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre Société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004 ;
- cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre Société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre Société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1 326. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 26 février 2008.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3 669.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de dix ans a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

c. Convention d'assistance

Votre Société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

8. Avec la Société Climespace, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 22 %

a. Convention de sous-occupation des galeries Quai de la Râpée

Votre Société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous-occupation des galeries techniques souterraines situées Quai de la Râpée à Paris (12^e) avec la Société Climespace.

Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 1.

b. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre Société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la Société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de la communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de la Société Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par le G.I.E. GTH, le volume de l'assistance demandée par la Société Climespace à votre Société s'est accru.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre Société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1^{er} mars 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 506.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

c. Bail à construction d'une centrale frigorifique

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre Société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45 735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45 735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 74.

d. Convention de droit de passage de canalisations dans la centrale de votre Société située à Bercy

Votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la Société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la centrale de votre Société à Bercy (Paris 12^e).

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 8.

e. Convention de sous-location

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre Société à signer une convention de sous-location de bureaux avec la Société Climespace.

Votre Société donnait en sous-location, à la Société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m² de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy à Paris (12^e).

Les besoins de la Société Climespace ayant évolué, votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1^{er} avril 2005, la surface occupée par la Société Climespace a été portée à 483 m² à effet du 1^{er} janvier 2005 et le loyer révisé.

Un avenant n° 2 portant sur l'augmentation de la surface (et du loyer proportionnellement) a été autorisé en septembre 2007. La surface a été modifiée le 1^{er} octobre 2010 pour être portée à 1.112 m².

Au titre de la rémunération de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 665.

9. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY DISTRIBUTION (CVD)

Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre Société

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre Société est actionnaire à hauteur de 45 % (la Société GDF SUEZ ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7 933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre Société et par GDF SUEZ ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre Conseil d'Administration, en date du 5 décembre 2007, a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre Société.

L'engagement de votre Société porte sur le capital restant dû au 31 décembre 2013, soit K€ 6 766.

10. Avec la Société GDF SUEZ Finance

Convention de compte courant

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre Société et la Société GDF SUEZ Finance par laquelle :

- un compte courant en euros est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre Société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par la Société GDF SUEZ Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice une charge financière nette de K€ 137.

Paris-La Défense et Paris, le 11 avril 2014

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

Résultats financiers et autres de la Société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	365 708 286	396 423 965	357 578 486	422 583 622	432 747 209
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	58 225 829	86 998 834	71 387 896	92 392 235	72 186 843
Impôt sur les bénéfices.....	8 719 609	9 797 822	10 180 273	24 502 682	17 949 695
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	8 114 212	30 054 836	18 354 480	41 295 828	32 584 587
Résultat distribué.....	5 175 960	5 434 758	6 038 620	6 038 620	6 038 620
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	28,18	44,22	34,92	37,48	29,97
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	4,70	17,42	10,64	23,94	18,89
Dividende attribué à chaque action.....	3,00	3,15	3,50	3,50	3,50
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	499	506	521	578	566
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	24 022 763	25 347 705	26 815 122	30 216 645	30 254 135
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)...	16 115 573	12 628 669	14 822 003	11 771 746	621 392

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes consolidés

I – Etat de situation financière au 31 décembre 2013

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles.....	3	310 348	305 559
Immobilisations corporelles.....	3	332 311	317 138
Titres disponibles à la vente	4.1.1	138	138
Prêts et créances au coût amorti	4.1.2	16 962	13 781
Instruments financiers actifs NC	4.1.3	485	0
Participation dans les entreprises associées.....	6	26 335	24 952
Impôts différés actif.....	14.3	10 755	9 794
Total actif non courant.....		697 332	671 360
Prêts et créances au coût amorti	4.1.2	943	939
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3		92
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	139 774	156 391
Stocks.....	8	24 257	31 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.2.5	2 602	2 201
Total actif courant.....		167 575	190 681
Total actif.....		864 907	862 040

Passif	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres.....	V	256 782	225 534
Dont intérêts minoritaires.....		-766	-641
Provisions.....	9	214 489	231 205
Dettes financières.....	4.2.3	73 231	86 409
Instruments financiers dérivés NC.....	4.1.3		22
Autres passifs.....		17 484	17 463
Impôts différés passif.....	14.3	3 200	0
Total passif non courant.....		308 404	335 099
Provisions.....	9	11 016	11 373
Dettes financières.....	4.2.3	86 167	85 655
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	591	0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	142 240	141 263
Autres passifs.....	4.2.1	59 707	63 117
Total passif courant.....		299 721	301 408
Total passif et capitaux propres.....		864 907	862 040

II – Compte de résultat au 31 décembre 2013
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires.....	11	464 995	470 325
Autres produits opérationnels.....		0	0
Achats.....		-248 463	-227 050
Charges de personnel.....		-48 811	-43 410
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-25 121	-41 104
Autres charges opérationnelles.....		-91 523	-115 735
Résultat opérationnel courant.....		51 078	43 027
Résultat sur cession d'actifs.....		-441	-3 122
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-8	-182
Résultat des activités opérationnelles.....		50 629	39 724
Coût de l'endettement financier net.....		-2 590	-1 980
Autres produits financiers.....		79	74
Autres charges financières.....	13.3	-5 341	-6 938
Résultat financier.....	12	-7 852	-8 844
Impôts sur les bénéfices.....	14	-16 591	-11 787
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 608	3 435
Résultat net.....		29 794	22 528
Intérêts minoritaires.....		-118	76
Résultat net part du groupe.....		29 912	22 452
Résultat net par action (1).....	1.16	17,34	13,01
Résultat net dilué par action (1).....		17,34	13,01

(1) le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2012 et 2013 et s'élève à 1 725 320 actions.

III – Etat du résultat global au 31 décembre 2013
(En milliers d'euros)

	31/12/2013			31/12/2012		
	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net de la période.....	29 793	29 911	-118	22 528	22 452	76
Variation de la juste valeur des instruments de couverture...	-154	-154		-3 438	-3 438	
Ecart de conversion.....	-491	-510	19	220	235	-15
Impôt.....	53	53	0	1 184	1 184	
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	-592	-611	19	-2 034	-2 019	-15
Pertes et gains actuariels.....	11 189	11 189		-13 136	-13 136	
Impôt.....	-3 077	-3 077		4 451	4 451	
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	8 112	8 112	0	-8 685	-8 685	0
Autres éléments du résultat global.....	7 520	7 501	19	-10 719	-10 704	-15
Résultat global.....	37 313	37 412	-99	11 809	11 748	61

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	2013		2012	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels.....	11 189	-3 077	-13 136	4 451
Variation de juste valeur des instruments financiers	-154	53	-3 438	1 184
Ecart de conversion.....	510	0	220	
Total	11 545	-3 024	-16 354	5 635

IV – Etat de flux de trésorerie
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	2 201	3 456
Résultat net.....	29 793	22 528
Quote-part de résultat MEE.....	-3 608	-3 435
Dividendes reçus des MEE.....	2 146	1 650
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	22 553	39 112
Instruments financiers.....	8	182
Résultat sur cessions d' actifs.....	475	3 156
Résultat financier.....	7 853	8 844
Impôt sur les bénéficiaires.....	16 591	11 787
Perte de valeur.....	-34	-34
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	75 777	83 789
Impôt décaissé.....	-33 337	-11 053
Participation des salariés.....	22	-424
Variation du besoin en fonds de roulement.....	30 826	-10 210
Variation des dettes d'exploitation non courantes.....	0	3 454
Flux issus des activités opérationnelles.....	73 288	65 556
Investissements.....	-51 012	-63 977
Cessions.....	240	-189
Acquisition immobilisations financières.....	-33	-22
Réduction des autres immobilisations financières.....	174	97
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-961	-2 141
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		
Flux issus des activités d'investissement.....	-51 592	-66 232
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-6 039	-6 039
Remboursement des dettes financières.....	-11 798	-17 888
Besoin de trésorerie (financement).....	-17 837	-23 927
Augmentation des dettes financières.....	0	28 001
Dégagement de trésorerie (financement).....	0	28 001
Intérêts financiers versés.....	-2 590	-1 980
Intérêts financiers reçus.....		
Variation des découverts bancaires.....	-868	-2 673
Flux issus des activités de financement.....	-21 295	-579
Variation de trésorerie.....	401	-1 255
Trésorerie de clôture.....	2 602	2 201

V – Etat de variations des capitaux propres consolidés
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation non donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2011.....	1 725 320	27 605	4 568	212 030	-26 328	2 471	122	220 468	-543	219 924
Résultat net.....				22 453				22 453	76	22 528
Autres éléments du résultat global.....					-8 686	-2 254	235	-10 705	-28	-10 733
Résultat global de l'exercice 2012.....				22 453	-8 686	-2 254	235	11 748	48	11 795
Dividendes distribués.....				-6 039				-6 039	-147	-6 186
Variation de périmètre								0		0
Autres.....				-1				-1	1	0
Capitaux propres au 31 décembre 2012.....	1 725 320	27 605	4 568	228 443	-35 014	217	357	226 175	-641	225 534
Résultat net.....				29 911				29 911	-118	29 793
Autres éléments du résultat global.....					8 112	-101	-510	7 501	19	7 520
Résultat global de l'exercice 2013.....				29 911	8 112	-101	-510	37 412	-99	37 313
Dividendes distribués.....				-6 039				-6 039	-26	-6 065
Variation de périmètre								0		0
Autres.....				-1				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2013.....	1 725 320	27 605	4 568	252 314	-26 902	116	-153	257 548	-766	256 782

VI – Notes aux états financiers

En date du 13 février 2014, le Conseil d'Administration de CPCU SA a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 juin 2014.

INFORMATIONS SUR CPCU SA

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales françaises.

CPCU SA est détenu majoritairement par le Groupe GDF SUEZ, lequel publie des comptes consolidés IFRS.

Il est régi par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux Sociétés anonymes et par ses statuts.

CPCU SA est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activité de CPCU SA

CPCU SA est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire),

- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :

- les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU SA une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,

- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.7 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Référentiel et principes comptables

1.1 – Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe CPCU (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne¹.

(1) Référentiel disponible sur le site Internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1.2 – Principes comptables

1.2.1 Norme IAS 19 Révisée – Avantages du personnel applicable au 1er janvier 2013

Les changements de principe comptable induits par l'application d'IAS 19 Révisée sont les suivants pour le Groupe :

- IAS 19 Révisée requiert de calculer une charge (produit) d'intérêt nette qui correspond au produit de l'engagement net du régime à prestations définies par le taux d'actualisation applicable à la dette actuarielle du régime concerné. Cette charge (produit) d'intérêt nette est présentée sur la ligne « charges financières » (« produits financiers ») du compte de résultat. Jusqu'au 31 décembre 2012, le Groupe déterminait deux composantes financières distinctes dans son compte de résultat au titre des régimes à prestations définies :
 - une charge d'intérêt (ligne « Autres charges financières » du compte de résultat) correspondant au produit de la dette actuarielle par le taux d'actualisation ;
 - un produit financier (ligne « Autres produits financiers » du compte de résultat), correspondant au rendement attendu sur les actifs de couverture.
- Les frais d'administration des régimes à prestations définies, qui étaient auparavant intégrés dans le calcul de la dette actuarielle et donc provisionnés selon les dispositions prévues par IAS 19, sont désormais comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.
- Les coûts des services passés relatifs aux droits non encore acquis, dont la comptabilisation était auparavant étalée sur la durée moyenne d'acquisition des droits, doivent désormais être comptabilisés immédiatement dans l'état de situation financière.
- Ces changements de principes comptables, appliqués de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2012 n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers comparatifs 2012. L'impact de ces changements est détaillé en Note 9.1.3

1.2.2 Autres normes, amendements et interprétations applicables en 2013

- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur : l'application de ces dispositions n'a pas d'incidence significative sur le compte de résultat et l'état de situation financière du Groupe. Les informations complémentaires requises par IFRS 13 concernant les justes valeurs des actifs et passifs financiers sont fournies dans la Note 4 « Instruments financiers ».
- Amendements IAS 12 – Impôts sur le résultat – Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents. Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.
- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers : les informations requises sur les compensations et accords de compensation relatifs aux instruments financiers dérivés actifs et passifs sont présentées dans la Note 4 « Instruments financiers ».
- Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011 : ces amendements n'ont pas d'impact pour le Groupe.

1.2.3 Normes IFRS et amendements applicables après 2013 et non anticipés par le Groupe

Normes et amendements applicables en 2014

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- Amendement IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les analyses réalisées montrent que l'application de ces normes et amendements n'aura pas d'incidences significatives sur les états financiers du Groupe au 1^{er} janvier 2014.

- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 9 – Comptabilité de couverture – Amendements IFRS 9, IFRS 7, IAS 39²
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Amendements IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture² ;
- IFRIC 21 – Droits ou taxes (« Levies »)²

Les conséquences que ces nouvelles normes, amendements et interprétations pourraient avoir pour le groupe au 1^{er} janvier 2014 sont en cours d'analyse.

Normes applicables après 2014

- IFRS 9 – Instruments financiers – Classement et évaluation²,
- Amendements IAS 19 – plans à prestations définies : contributions des employés²,
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012,
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes est en cours.

(2) Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.2.4 - Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004,
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.4 – Jugement et utilisation d'estimations

La crise économique et financière a conduit le Groupe à renforcer ses procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ces risques, dans l'évaluation des instruments financiers et les tests de valeur. Cet environnement de crise et de volatilité importante des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf. note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (cf. note 9.1), les provisions sur le réseau (cf. note 9.2) et sur les instruments financiers (cf. note 4.1.3).

Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la détermination des « activités normales », au regard d'IAS 39, des contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz.

Le Groupe a également exercé son jugement pour la classification des crédits d'impôt (principalement Crédit d'impôt compétitivité emploi) qui sont présentés en diminution des charges qui les ont générés.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux filiales dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales Sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 4.

1.6 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.11 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

1.7.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Postes de livraison clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange réseau.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

1.7.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.8 – Stocks

Les stocks de combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- les droits à polluer constituent des stocks,
- les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle,
- les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.9 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des Sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de Sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.10 – Provisions courantes et non courantes

1.10.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les Sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des Sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période,
- la valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque Société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette correspondant au produit de l'engagement net du régime à prestations définies par le taux d'actualisation applicable à la dette actuarielle du régime concerné est présentée sur la ligne « charges financières » (« produits financiers ») du compte de résultat.

Les frais d'administration des régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les coûts des services passés relatifs aux droits non encore acquis sont comptabilisés immédiatement dans l'état de situation financière.

1.10.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux que le Groupe a pris à la demande des autorités de tutelle.

1.10.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les autres provisions sont classées en tant que passif non courant.

Pour les engagements de retraite et assimilés la part à moins d'un an correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.11 – Concessions

Le Groupe applique IFRIC 12 – Service Concession Arrangement depuis 2006. Cette interprétation traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée confiée au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Le Groupe a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement le Groupe et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par le Groupe sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés, sous déduction des droits de raccordements perçus sur l'utilisateur au titre du branchement concerné ;

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour le montant du coût des travaux de renouvellement à l'identique
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

1.12 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créateurs, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.13 – Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

1.14 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération était régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 », dont l'échéance est survenue le 08 mars 2013 et le 31 mars 2013 pour les cogénérations de Saint-Ouen et Vitry-sur-Seine respectivement. L'électricité produite par ces installations est dorénavant vendue sur le marché.

1.15 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.16 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Note 2 – Liste des Sociétés consolidées et méthodes de consolidation

CPCU malgré une détention inférieure à 20% détient une influence notable sur le Groupe Tiru. En conséquence, ce dernier est mis en équivalence dans les comptes de CPCU.

Le Groupe est composé des entités suivantes :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2013	Méthode de consolidation au 31/12/2013	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2012	Méthode de consolidation au 31/12/2012
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence
SAS Géoméropole 185, rue de Bercy, 75012 Paris	44	Mise en équivalence	NA	NA

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles :	489 322	13 969	0	2 210	505 501
Concessions.....	486 479	13 969		2 059	502 507
Autres	2 843			151	2 994
Immobilisations corporelles :	695 580	38 703	5 111	-2 210	726 962
Terrains.....	4 512				4 512
Constructions.....	95 475			5 327	100 802
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	545 412	3 414	4 814	20 076	564 088
Autres immobilisations corporelles.....	12 460		297	479	12 642
Immobilisations corporelles en cours.....	37 721	35 289		-28 092	44 918
Total.....	1 184 902	52 672	5 111	0	1 232 463
Dont immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	26 954				26 954
Installations techniques.....	14 983				14 983
	41 937	0	0	0	41 937

Au 31 décembre 2013, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élevaient à 39,7 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la ville de Paris (Cf note 1.11 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » comprennent les principaux investissements suivants :

- les travaux de branchements depuis l'avenant 10 (4 M€),
- la boucle d'eau chaude Paris Nord-Est (1,4 M€),
- le transfert du Dispatching en bien de concession (1,3 M€),
- la boucle d'eau chaude Pré Saint-Gervais (1,2 M€).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

Les acquisitions du poste « Installations techniques » comprennent les principaux investissements suivants :

- aménagement et travaux sur centrales pour (18 M€) dont :
 - les investissements environnementaux à Saint-Ouen charbon pour réduire les émissions de poussières (4 M€),
 - la modernisation des Groupes Turbo Alternateurs de Saint-Ouen charbon (2 M€),
 - la modernisation du tubage des cheminées de Bercy (2 M€),
 - les mise en conformité des détections incendie de Bercy, Ivry-sur-Seine et Vaugirard (1 M€),
- les canalisations hors Paris (3 M€),
- le « Smart Metering » en sous-stations (1 M€).

Les immobilisations corporelles en cours comprennent essentiellement :

- la centrale de production Géométropole (21 M€),
- la mise en conformité des centrales fioul (8 M€),
- la co-combustion (3 M€),
- la modernisation du génie civil de la centrale d'Ivry-sur-Seine (3 M€),
- le désenfumage et la ventilation de la centrale de Grenelle (2 M€),
- les postes de livraison (1 M€).

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2012	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclassements	Montant des amortissements au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles :	183 763	11 390	0	0	0	195 153
Concessions.....	180 952	11 300				192 252
Autres.....	2 811	90				2 901
Immobilisations corporelles :	378 443	20 817	4 609	0	0	394 651
Constructions.....	53 554	2 531				56 085
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	313 452	17 602	4 278			326 776
Autres immobilisations corporelles.....	11 437	684	331			11 790
Total.....	562 206	32 207	4 609	0	0	589 804
Dont amortissement immobilisations en locations financement :						
Constructions.....	11 172	730				11 902
Installations techniques.....	14 043	940				14 983
	25 215	1 670	0	0	0	26 885

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	310 348	305 559
Concessions.....	310 255	305 527
Autres.....	93	32
Immobilisations corporelles :	332 311	317 138
Terrains.....	4 512	4 512
Constructions	44 717	41 921
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	237 312	231 960
Autres immobilisations corporelles.....	852	1 023
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	44 918	37 721
Total.....	642 659	622 697
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	15 052	15 782
Installations techniques.....	0	940

Note 3.4 – Locations financements et locations simplesLocations financements

Les contrats de locations financements conclus par le Groupe CPCU concernent le siège social de CPCU (5 étages de l'immeuble situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris), à échéance le 1^{er} juillet 2014,

(En milliers d'euros)	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2013	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2012
Au cours de la 1 ^{ère} année	367	1 097
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	0	367
Au-delà de la 5 ^{ème} année	0	0
Total paiements futurs minimaux	367	1 464

Locations simples.

Les locations simples ne représentent pas des montants significatifs.

Note 4 – Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138		138	138		138
Prêts et créances au coût amorti.....	16 962	943	17 905	13 781	939	14 720
Instruments financiers dérivés.....	485		485		92	92
Créances clients et autres débiteurs.....		139 774	139 774		156 391	156 391
Trésorerie et équivalent de trésorerie.....		2 602	2 602		2 201	2 201
Total actifs financiers.....	17 585	142 376	160 904	13 919	159 623	173 542

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Institut de gestion déléguée.....	N/A	1	1
SDC Clichy.....	4	137	137
Total des titres disponibles à la vente.....		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du Groupe dans des Sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 338	6	1 344	1 483	3	1 486
Créances sur cession d'immobilisations (1).....	15 624		15 624	12 298		12 298
Dépôt et cautionnement.....		382	382		381	381
Créances immobilisées.....		555	555		555	555
Total prêts et créances au coût amorti.....	16 962	943	17 905	13 781	939	14 720

(1) La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le Concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retours d'eau structurantes.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les actifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (fioul et charbon), à échéance 2014 et 2015, et se décomposent comme suit :

Combustible	Quantités par échéance		Valorisation K€ 31/12/2013	Valorisation K€ 31/12/2012
	2014	2015		
Fioul (milliers de tonnes)	45	18	-930	-329
Charbon (milliers de tonnes)	165	0	-171	-354
Gaz (GWh)	1 423	153	274	753
CO ² (Ktonnes de Quotas)	300	250	722	
Total			-106	70

Ces instruments remplissent les critères de qualification de couverture de flux de trésorerie selon la norm IAS 39. En conséquence, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes versés sur commande.....	1 425	2 029
Clients et autres débiteurs.....	101 555	113 730
Créances diverses.....	36 794	40 632
Créances clients et autres débiteurs.....	139 774	156 391

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances clients baissent de 11% par rapport à 2012 en raison de la diminution de l'activité électrique en lien avec la fin des contrats d'obligation d'achat "97-01" d'achat "97-01" des cogénérations de Saint-Ouen et de Vitry-sur-Seine respectivement les 8 et 31 mars 2013.

Note 4.2 – Passifs financiers

La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	73 231	86 167	159 398	86 409	85 655	172 064
Autres passifs	17 484		17 484	17 463		17 463
Instruments financiers dérivés		591	591	22		22
Avances et acomptes reçus sur commandes...		7 521	7 521		7 674	7 674
Fournisseurs.....		105 939	105 939		107 996	107 996
Autres dettes d'exploitation		26 355	26 355		24 694	24 694
Passif de renouvellement.....		2 425	2 425		900	900
Autres passifs d'exploitation.....		59 707	59 707		63 117	63 117
Total passifs financiers.....	90 715	288 705	379 420	103 894	290 035	393 929

Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		288 114	288 114		290 035	290 035
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	50 893		50 893	57 301		57 301
Dettes à + de cinq ans.....	39 822		39 822	46 593		46 593
Total.....	90 715	288 114	378 829	103 894	290 035	393 929

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts.....	73 231	7 463	80 553	10 847
Locations financement.....		5 857	5 856	1 093
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....		72 848		73 715
Total dettes financières.....	73 231	86 167	86 409	85 655

Note 4.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
A taux variable.....	70 246	75 485
A taux fixe.....	86 549	94 378

Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Total des emprunts	86 549	98 349
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	72 848	73 715
Endettement brut.....	159 397	172 064
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 602	-2 201
Endettement net.....	156 795	169 863
Total des capitaux propres.....	256 782	225 534
Ratio d'endettement.....	0,62	0,76

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs						Total	Total	Total
au 31 décembre 2013	57 046	0	485	0	57 531	679	81 564	139 774
au 31 décembre 2012	14 907	0	111	0	15 018	553	140 820	156 391

La baisse du poste clients en 2013 provient de la diminution de l'activité électrique en lien avec la fin des contrats d'obligations d'achat « 97-01 » des cogénérations de Saint-Ouen et de Vitry-sur-Seine respectivement les 8 et 31 mars 2013.

Les actifs non dépréciés avec une maturité inférieure à 3 mois sont en augmentation de 42 M€ en raison de la rigueur climatique favorable en 2013 par rapport à 2012 et un ajustement tarifaire moyen de 6%.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2012.....	589
Dépréciation de créances.....	374
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice....	-410
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2012.....	553
Dépréciation de créances.....	476
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période....	-350
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2013.....	679

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 500),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100% de leur montant HT,
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50% de leur montant HT.

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2013	0	0	2 281	2 281
au 31 décembre 2012	0	0	2 422	2 422

Ces créances constituent des prêts au personnel et ne représentent aucun risque financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès de GDF SUEZ Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et GDF SUEZ Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La Société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant GDF SUEZ Finance par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	80 694	7 463	7 480	7 561	11 598	6 770	39 822
Locations financement.....	5 856	5 856					
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	72 848	72 848					
Fournisseurs.....	105 939	105 939					
Au 31 décembre 2013.....	265 337	192 106	7 480	7 561	11 598	6 770	39 822

(En milliers d'euros)	Total	2013	2014	2015	2016	2017	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	91 400	10 846	7 323	7 480	7 561	11 597	46 593
Locations financement.....	6 949	1 094	5 855				
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	73 516	73 516					
Fournisseurs.....	107 996	107 996					
Au 31 décembre 2012.....	279 861	193 452	13 178	7 480	7 561	11 597	46 593

Note 5.3 - Risque de marché

Risque sur les matières premières

CPCU a acheté 170 M€ de charbon, fioul et gaz en 2013.

Une variation du prix de ces matières premières peut avoir un impact sur la marge.

Cependant, cette variation peut être répercutée aux clients par des prix de ventes indexés sur ce coût.

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations, libellés en dollars US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2013, CPCU n'a plus de swap de taux d'intérêt.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt : l'endettement à taux fixe est de 87 M€. La juste valeur au 31 décembre 2013 est de 92 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fioul) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 52 M€ en 2013. Une variation de 10% du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 5,2 M€, hors impact des achats à terme de devises,
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Groupe Tiru.....	13 151	12 337	888	1 519	234 541	230 277
Climespace.....	13 451	12 923	2 645	2 124	85 074	82 695
Transports réunis services (1)	302	260	76	30	4 385	3 694
SNC Choisy Vitry Distribution...	-569	-568	-1	-238	19 731	19 567
Total.....	26 335	24 952	3 608	3 435	343 731	336 233

(1) La Société Transports Réunis Services clôture au 30 septembre.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	30 180	25 740
Total du passif hors capitaux propres.....	31 445	27 002
Total des produits de l'activité.....	19 731	19 567
Résultat de la période.....	-3	-529
Climespace		
Total de l'actif.....	276 441	280 354
Total du passif hors capitaux propres.....	215 299	221 609
Total des produits de l'activité.....	85 074	82 695
Résultat de la période.....	12 024	9 656
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	324 497	357 034
Total du passif hors capitaux propres.....	288 487	292 098
Total des produits de l'activité.....	234 541	230 277
Résultat de la période.....	4 676	7 994
Transports réunis services		
Total de l'actif.....	2 522	2 274
Total du passif hors capitaux propres.....	1 179	1 223
Total des produits de l'activité.....	4 385	3 694
Résultat de la période.....	292	117
SAS Géoméropole (1)		
Total de l'actif.....	0	-
Total du passif hors capitaux propres.....	0	-
Total des produits de l'activité.....	0	-
Résultat de la période.....	0	-
Total des actifs.....	633 640	665 402
Total des passifs hors capitaux propres	536 410	541 932
Total des produits de l'activité.....	178 411	336 233
Résultats de la période.....	16 989	17 238

(1) La SAS Géoméropole a été créée le 17 décembre 2013, et n'a pas eu d'exploitation en 2013.

Note 7 – Informations résumées sur les participations dans une co-entreprise

Participation dans une co-entreprise :

La Société concernée est la SNC Cogé Vitry, intégrée proportionnellement à 50% dont la contribution dans les comptes consolidés du Groupe est la suivante :

Cogé Vitry - montants intégrés proportionnellement (K€)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs courants	11 647	13 208
Actifs non courants	12 801	11 254
Sous-total actifs	24 448	24 462
Capitaux propres	9 917	8 905
Passifs courants	14 781	15 558
Passifs non courants	-250	-1
Sous-total passifs	24 448	24 462
Total des produits	19 698	26 585
Total des charges	18 686	23 808
Résultat	1 012	2 777

Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières (charbon, fioul).....	17 754	24 036
Autres pièces détachées	7 383	6 640
Quotas CO2.....	604	1 685
Valeur brute.....	25 741	32 361
Provision pour dépréciation.....	1 484	1 303
Valeur nette.....	24 257	31 058

La variation du stock de matières premières est liée :

- à la variation des quantités stockées :

- charbon (101 572 tonnes en 2013 contre 113 738 tonnes en 2012) - 1 M€,
- fioul (14 782 tonnes en 2013 contre 19 414 tonnes en 2012) - 3 M€ ;

- à la variation des prix :

- charbon (82€/tonne en 2013 contre 104 €/tonne en 2012) - 2,2 M€,
- fioul (639 €/tonne en 2013 contre 631 €/tonne en 2012) + 0,1 M€.

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la troisième période 2013 - 2020 a attribué au Groupe CPCU 702 252 quotas (de tonnes de CO2).

En 2013, les émissions réelles se sont élevées à 1 304 042 quotas (1 153 136 pour CPCU et 150 906 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période.

Le stock de quotas s'établit en baisse de 1 065 KT fin 2012 à 541 KT fin 2013, en raison :

- de la baisse de 50% des allocations gratuites entre 2012 (1 397 KT) et 2013 (702 KT),
- supérieure à la baisse de 34% des émissions de quotas relatives à l'activité électrique liée à la fin des contrats 97-01 entre 2012 (245 KT) et 2013 (161 KT).

- Certificats d'Economies d'Energie

Le résultat 2013 est une charge de 1 M€ à comparer à un produit de 0,1 M€ en 2012.

La 2^{de} période définie par le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 a été prolongée d'un an et couvre les années 2011 à 2014. Sur cette période, l'obligation de CPCU compte tenu des ventes passées et l'estimation de 2014 s'élève à 2 084 GWh cumac.

Le déficit estimé sur la période est estimé à 711 GWh cumac compte tenu des éléments suivants :

- CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 1100 GWh cumac au 31 décembre 2012,
- CPCU est en attente de l'acquisition de 272 GWh cumac au 31 décembre 2013,
- les CEE seraient achetés au cours de 3,7 €/MWh cumac.

La provision à l'issue de la période progresse de 1,2 M€ au 31 décembre 2012 à 2,2 M€ au 31 décembre 2013.

Note 9 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2012	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactualisation	Changement de Méthode	Montant à la fin de la période 31/12/2013
				Montants utilisés	Montants non utilisés				
Non courant		231 205	9 168	16 781	9 678	-77	4 301	-3 650	214 489
Avantages du personnel.....	9.1	128 855	4 270	14 602		-77	4 301	-3 650	119 097
Provision pour retours d'eau.....	9.2	77 758	4 213	1 543	5 826		0	0	74 604
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...		1 859	0	0	1 859				0
Autres.....	9.3	22 734	684	637	1 994				20 788
Courant.....		11 373	1 450	1 142	742	77	0	0	11 016
Avantages du personnel.....	9.1	5 295				77			5 372
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	3 596	0	141	430				3 025
Autres.....	9.3	2 482	1 450	1 001	312				2 619
Total provisions courantes et non courantes.....		242 578	10 618	17 923	10 420	0	4 301	-3 650	225 505

Note 9.1 – Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 124,4 M€.

L'impact d'IAS 19 révisée étant non significatif, les chiffres 2012 n'ont pas été retraités.

9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe CPCU (identiques à celles de GDF SUEZ) sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation des engagements Poste Emploi	3,66%	3,30%
Taux d'actualisation des engagements Long Terme	3,30%	3,00%
Taux de rendement attendu des actifs couverture Indemnités Fin de Carrière	2,85%	4,21%
Taux de rendement attendu des actifs couverture retraite	3,28%	3,46%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Cotisation CNIEG, Droits Spécifiques Futurs et autres	5,16%	5,44%
Taux cotisations préretraites	5,04%	4,73%

9.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée de l'obligation.....	124 469	133 641
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	124 469	133 641
Coût des services passés	0	507
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	124 469	134 148
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....	-10 050	10 175

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle en début d'exercice.....	134 148	120 177
Coût des services rendus.....	4 271	3 632
Intérêts sur la dette actuarielle.....	4 302	4 724
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	0
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	-10 050	10 175
Prestations payées.....	-5 057	-5 067
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	-3 143	0
Autres.....	0	0
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	124 469	133 641

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	134 148	120 789
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....		
Coût des services rendus.....	4 271	3 632
Intérêts sur la dette actuarielle.....	4 302	4 724
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	-10 050	10 175
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....		
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans	0	0
Coûts des services passés acquis.....		
Coûts des services passés non acquis.....		-105
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	-3 143	0
Prestations payées.....	-5 057	-5 067
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	124 469	134 148
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres.....	-10 050	10 175

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2013 à 124,4 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Avantages post emploi		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIEG	71 796	80 021
2) Indemnités fin de carrière	3 226	2 710
3) Avantages en nature énergie	40 321	40 853
Sous total	115 343	123 584
Autres avantages à long terme		
1) Secours immédiat	2 654	3 001
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	128	150
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles	5 205	6 401
4) Médailles du travail (jubilé)	1 139	1 013
Sous total	9 126	10 564
Total	124 469	134 148

Provisions pour engagements de retraite et autres engagements avec le personnel

Ces provisions décroissent de 134 M€ au 31 décembre 2012 à 124 M€ au 31 décembre 2013 et se décomposent en :

- la provision pour retraites diminue de 8 M€ : 80 M€ au 31 décembre 2012 contre 72 M€ au 31 décembre 2013,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, ...) diminuent de 2 M€ : 54 M€ au 31 décembre 2012 contre 52 M€ au 31 décembre 2013.

La variation de ces provisions a pour origine :

- une hausse relative due à la désactualisation de la provision d'un montant de 4,3 M€ en 2013 proche du montant de 2012 (4,7 M€), dont la contrepartie se trouve en charges financières,
- une baisse relative liée aux pertes et gains actuariels d'un montant de 10,0 M€ (dont 8,5 M€ en impact réserves et + 1,5 M€ en impact résultat) en 2013 versus une hausse de 10,2 M€ en 2012 (dont 10,5 M€ en impact réserves et - 0,3 M€ en impact résultat) venant essentiellement de :
 - la hausse des taux d'actualisation retenus, le taux long terme 15 ans applicable aux retraites augmentant de 3,3% en décembre 2012 à 3,66% en décembre 2013, générant une baisse de la provision de 8,4 M€ ;
 - l'impact de l'accord national interprofessionnel ARCCO-AGIRC du 13 mars 2013 prévoyant afin d'équilibrer les comptes :
 - une hausse du taux de cotisation sur 2 ans, à compter du 1er janvier 2014,
 - une moindre revalorisation des pensions sur 3 ans, dès le 1er avril 2013
 Ces mesures conduisent à une hausse de la provision de 1,2 M€ ;
 - le projet de loi du 4 septembre 2013 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit une augmentation des cotisations salariales et patronales, le report de la revalorisation des pensions, un allongement de la durée de cotisation. L'effet de ce projet de loi minore la provision de 1,7 M€ ;
 - un changement d'hypothèse relative à la « loi de salaire » : elle est basée sur le lissage des augmentations de rémunérations principales nettes d'inflation observées sur les exercices 2010 à 2012, diminuées d'un coefficient d'abattement de 0,25% représentant la réduction des évolutions salariales prévue à long terme par les employeurs par rapport à la tendance historique. L'effet est une baisse de la provision de 1,7 M€ ;
 - l'alignement du forfait fiscal sur le forfait social appliqué à l'ANE (Avantage en Nature Energie) dont bénéficient les retraités, dont le principe est certain et la date d'application non encore précisée. L'effet est une hausse de la provision de 1,9 M€ ;
 - changement d'hypothèses démographiques conduisant à minorer la provision de 0,8 M€ ;
- la révision de la norme IAS 19 conduit à une baisse de la provision de 3,6 M€ :
 - les frais de gestion de la CNIEG ne sont plus provisionnés (baisse de la provision de 3,1 M€),
 - les coûts des services passés relatifs aux droits non encore acquis sont désormais comptabilisés en résultat. L'application de cette nouvelle disposition au 1er janvier 2013, s'est traduite par une baisse de la provision (- 0,5 M€) et une augmentation des capitaux propres (+ 0,5 M€) ;

- une augmentation correspondant aux droits acquis (Coût des Services Rendus « CSR ») en 2013, soit 4,3 M€ (en augmentation de 20 % par an : 3,6 M€ en 2012 - 3 M€ en 2011) ;
- une baisse correspondant aux prestations payées en 2013, soit 5,1 M€ (5,1 M€ en 2012 et 4,3 M€ en 2011).

Test de sensibilité sur les taux d'actualisation et d'inflation :

- une variation de 0,1% du taux d'actualisation par rapport à la dette actuarielle aurait un impact de 2,1 M€,
- une variation de 0,1% du taux d'inflation par rapport à la dette actuarielle aurait un impact de - 2,2 M€.

Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux centrales produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût de remplacement et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2013,
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotations à la provision pour remise en état des retours d'eau, 4,2 M€ (8,3 M€ en 2012) dont :
 - 4,2 M€ pour le réseau Paris,
 - pas de dotation pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 4,2 M€ correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de l'Ingénierie et du Développement. 11 tronçons dans Paris sont concernés.

- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau, 7,9 M€ dont :
 - 7,4 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Ces reprises correspondent :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections. Ces travaux sont en baisse (1,7 M€ en 2013 contre 5 M€ en 2012) du fait des difficultés à obtenir les autorisations de voirie pour réparer les sinistres sur le réseau condensats,
- le changement d'hypothèses (effet de 6,3 M€ en 2013 vs 1,7 M€ en 2012) retenues concernant :
 - la mise à jour de la cartographie avec un effet de 3 M€,
 - le coût de l'inspection réajusté de 114 €/mètre linéaire en 2012 à 104 €/mètre linéaire en 2013 effet de 1,7M€,
 - le taux de remplacement de 23,89% en 2012 à 23,71% en 2013 a un effet de 0,7 M€. Le taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2012 et 2013. En 2012, la moyenne était fondée sur les taux des 9 dernières années (2004 -2012). En 2013, la moyenne a pris en compte les taux des 10 dernières années (2004 à 2013). Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2013 similaire à celui de 2012.

Note 9.3 – Autres provisions

Au 31 décembre 2013, elles varient principalement :

- Dotations aux provisions :
 - la provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (0,7 M€),

- la provision pour retrait de l'amiante du réseau (0,5 M€).
- Reprises de provisions :
- Les provisions pour risques au titre des branchements sans service été (2 M€) et ouvrages spéciaux « Poches de Purge » (1,9 M€) ont été reprises suite au retour d'expérience observé depuis la constitution de ces provisions en 2008 et 2002.
- la provision pour retrait de l'amiante centrales (0,7 M€),
 - la provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (0,1 M€),

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2013. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2013 était de 36 485 actions représentant environ 2% du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (252,3 M€ au 31 décembre 2013) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10% du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 167,4 M€ au 31 décembre 2013, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A.

Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2012 (payé le 25/06/2013)	6 039	3,50
2011 (payé le 29/06/2012)	6 039	3,50
2010 (payé le 30/06/2011)	5 435	3,15
2009 (payé le 30/06/2010)	5 176	3,00
2008 (payé le 30/06/2009)	5 176	3,00

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2013 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de verser un dividende unitaire de 3,50 euros par action soit un montant total de 6 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2014 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2013, les états financiers à fin 2013 étant présentés avant affectation.

Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de chaleur et prestations de services.....	399 148	359 821
Ventes d'électricité.....	51 878	85 837
Ventes au concédant	13 969	24 667
Total.....	464 995	470 325

Cf. note 1.14 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé décroît de 1% de 470 M€ en 2012 à 465 M€ en 2013 et se décompose de la manière suivante :

- les ventes de chaleur augmentent de 11% de 360 M€ en 2012 à 399 M€ en 2013 résultant de :
 - la hausse des volumes vendus de 7%, en raison de la rigueur climatique favorable en 2013 par rapport à 2012 et un ajustement tarifaire moyen de 6%,
 - la hausse du chiffre d'affaires « R2 » de 2% ;
- les ventes d'électricité décroissent de 40% de 86 M€ en 2012 à 52 M€ en 2013, en lien avec :
 - la baisse de la production de 29% de 686 GWh en 2012 à 488 GWh en 2013, en lien avec la fin des contrats d'obligation d'achat « 97-01 » des cogénérations de Saint-Ouen et de Vitry-sur-Seine respectivement les 8 et 31 mars 2013,
 - la baisse du prix de l'électricité vendue à l'issue de la fin des contrats mentionnés ci-avant ;
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) baissent de 43% de 25 M€ en 2012 à 14 M€ en 2013. Cette baisse vient essentiellement de l'achèvement de la canalisation structurante « T3 », dont les investissements s'élevaient à 9 M€ en 2012.

Note 12 – Résultat sur cessions d'actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultats sur cessions d'actifs	-441	-3 122

Les résultats sur cessions d'actifs correspondent à de la dépréciation d'investissements (Photovoltaïque 0,2 M€ et canalisations 0,3 M€)

Pour rappel, les résultats sur cessions d'actifs 2012, correspondaient essentiellement à la dépréciation de la centrale Biomasse de Gennevilliers (1,5M€) et aux départs vapeur de Bagnolet. (1,1M€)

Note 13 – Résultat financier

Note 13.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût de la dette nette.....	-2 590	-1 980
Autres charges financières.....	-5 341	-6 880
Autres produits financiers.....	79	15
Total.....	-7 853	-8 844

Note 13.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-2 590	-1 980
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	-2 590	-1 980
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	0	0
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...		
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	0	0
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....		
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-2 590	-1 980

Note 13.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Désactualisations des provisions.....	-4 302	-4 724
Actualisation de la créance sur le concédant	-1 039	-1 943
Autres charges financières.....		-213
Total.....	-5 341	-6 880

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi, elle régresse de 4,7 M€ en 2012 à 4,3 M€ en 2013. L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants.

Note 13.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	79	15
Intérêts sur actifs circulants.....		
Total.....	79	15

Note 14 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions : les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

- GDF SUEZ Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (58 M€), passage social conso
- Tiru : achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (19 M€),
- Cogé Vitry :
 - refacturation de services rendus par CPCU (ex : contrat de conduite de maintenance, assistance administrative) (1,8 M€),
 - achat de vapeur par CPCU à Cogé Vitry (16,3 M€),
- SOVEN : achat de gaz par CPCU (51 M€),
- Transports Réunis Services : achat par CPCU de prestations de transport, traitement, manutention et stockage de charbon (4 M€),
- SDC Clichy : vente de vapeur par CPCU (10,3 M€),
- CVD : garantie d'emprunt donnée par CPCU sur le montant du capital restant dû (6,5 M€),
- ville de Paris : vente d'énergie par CPCU d'un montant de 24 M€.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 16.

Note 15 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 15.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	-18 328	-23 529
Impôts différés	1 737	11 743
Total	-16 591	-11 787
Taux effectif d'impôt	38,79%	38,17%

L'impôt a évolué de 12 M€ en 2012 à 17 M€ en 2013, résultant de :

- la base imposable augmente de 31 M€ en 2012 à 43 M€ en 2013,
- le taux d'imposition se stabilise à 39% en 2013.

L'impôt 2013 est calculé avec les contributions additionnelles de 3,3% et 10,7% appliqué au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'impôt sur les sociétés à 38,79%.

Pour rappel, les impôts différés au 31 décembre 2012 étaient essentiellement dus à la plus-value sur la vente du terrain de La Villette et à la reprise de provision pour renouvellement du retour d'eau structurant (partie désamiantage).

Note 15.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	42 776	30 880
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	38,00%	36,10%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-16 255	-11 148
Différences permanentes :	-8	-90
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	807	1 804
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-815	-1 894
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	-147	-548
Divers (1)	-181	
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-16 591	-11 786
Taux effectif d'impôt.....	38,79%	38,17%

(1) Taxe 3% sur les dividendes distribués

Note 15.3 – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	53 726	57 053
Compensation par entité légale.....	-44 638	-47 260
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	9 088	9 793
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	9 088	9 793
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	46 171	47 259
Compensation par entité légale.....	-44 639	-47 260
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	1 533	-1
Passifs d'impôt différé net.....	1 533	-1
Impôt différé net.....	7 555	9 794

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres différences temporelles déductibles	9 919	6 701
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	42 859	46 056
Autres provisions non déductibles temporairement	948	4 296
Impôts différés actifs	53 726	57 053
Amortissement fiscal accéléré	7 696	9 580
Autres déductions fiscales temporaires	38 475	37 680
Impôts différés passifs	46 171	47 260
Actif net d'impôt différé	7 555	9 794

Note 15.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

Note 16 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2013 à 1,54 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme	1 496	1 412
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de contrats		
Paiements fondés sur les actions	44	31

Note 17 – Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets TUILLET Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET Audit				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▫ Emetteur	98	96	82%	80%	110	110	100%	100%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	9	8%	8%			0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▫ Emetteur	13	0	11%	0%	0	0	0%	0%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	120	105	100%	88%	110	110	100%	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Groupe, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou de précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assurés que les notes VI 1.2, VI 1.7, VI 1.8 et VI 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Comme il est précisé dans la note VI 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note de l'annexe aux comptes consolidés précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions « réseau » et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note VI 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

La note VI 9.1 aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi et/ou les autres avantages à long terme tel que l'avantage tarifaire. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que cette note aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2014

Les commissaires aux comptes,
ERNST & YOUNG et Autres
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

TUILLET AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CHARLES-EMMANUEL CHOSSON
Associé

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT
Associée